

**LA REPRÉSENTATION POLITIQUE DES FEMMES À L'ISSUE DES ÉLECTIONS
DU 26 MAI 2019**

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	3
Contexte.....	4
1. Analyse de la présence des femmes sur les listes électorales pour les élections du 26 mai 2019--	5
1.1. Le Parlement fédéral	5
1.2. Le Parlement flamand.....	10
1.3. Le Parlement wallon.....	12
1.4. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.....	14
1.5. Le Parlement de la Communauté germanophone	17
1.6. Le Parlement européen.....	18
1.7. La présence des femmes en têtes de liste et aux places éligibles, par parti	23
1.8. Conclusions	28
2. Analyse de la représentation des femmes en politique suite aux élections du 26 mai 2019 et comparaison avec les résultats des élections de 2014.....	29
2.1. Le niveau fédéral	29
2.2. La Communauté flamande.....	34
2.3. La Région wallonne	37
2.4. La Région de Bruxelles-Capitale.....	41
2.5. La Communauté française	45
2.6. La Communauté germanophone.....	46
2.7. Le Parlement européen.....	48
2.8. Les élues au sein des partis politiques.....	50
2.9. Conclusions	52
Annexes – Graphiques relatifs à l'évolution de la représentation des femmes au sein des assemblées et des gouvernements depuis 1995	53

INTRODUCTION

Dans le cadre du système électoral belge (proportionnel), le recours à un système de quota sur les listes électorales présentées par les partis politiques a été considéré comme le moyen le plus efficace de rééquilibrer la participation des hommes et des femmes à la vie politique. Suite à l'adoption en 1994 d'un premier quota de maximum deux-tiers de membres du même sexe, la parité hommes-femmes sur les listes électorales a été adoptée en 2002.

Le 26 mai 2019, les électeurs ont désigné leurs représentants au Parlement européen, au Parlement fédéral et au sein des Parlements régionaux et communautaires. Comme suite à chaque élection, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a compilé puis analysé sous l'angle du genre les résultats de ces élections en accordant une attention particulière à l'impact des quotas et de l'alternance hommes-femmes sur la représentation des femmes sur les listes électorales, parmi les élus, parmi les députés et au sein des gouvernements.

Cette analyse est composée de deux parties. La première partie examine de manière approfondie les données relatives aux élections du 26 mai 2019. Elle se concentre d'abord sur la manière dont les femmes figurent sur les listes électorales établies par les partis politiques et plus particulièrement sur leur présence en tête et en queue de liste, en tant que premières suppléantes et évidemment aux places éligibles. Elle aborde ensuite les résultats sexués des élections aux différents niveaux de pouvoirs, ainsi que les compositions effectives des parlements et la composition sexuée des différents gouvernements. Dans cette première partie, les données relatives aux élections de 2019 sont systématiquement comparées à celles des élections précédentes de 2014.

La seconde partie de l'analyse dresse un bilan plus large de l'évolution de la présence des femmes en politique en comparant les résultats sexués des différentes élections depuis celles de 1995, qui sont les dernières à avoir été organisées sans mesure contraignante destinée à renforcer la présence des femmes en politique. L'objectif de cette partie est donc de mettre en perspective les chiffres relatifs à la présence des femmes au sein des assemblées et au sein des gouvernements depuis 1995, afin d'identifier les évolutions qui ont eu lieu depuis l'adoption et l'application des différents dispositifs législatifs destinés à renforcer la présence des femmes au sein des institutions politiques et de mieux comprendre les effets de ces mesures.

CONTEXTE

En 1994, le Parlement fédéral a adopté un projet de loi¹ interdisant aux partis politiques de composer des listes électorales sur lesquelles figuraient plus de deux tiers de membres du même sexe. Appliqué à tous les niveaux de pouvoir entre 1999 et 2000, ce dispositif a été renforcé par le législateur en 2002, via une modification de la Constitution² garantissant l'égalité des femmes et des hommes et organisant leur égal accès aux mandats électifs et publics. Suite à la modification de la Constitution, plusieurs lois³ ont été adoptées pour imposer la parité hommes-femmes sur les listes de candidatures aux élections fédérales, européennes et régionales. Parallèlement au renforcement du quota, ces lois imposent également l'alternance homme-femme aux deux premières places des listes. Cette modification de la Constitution a également permis l'adoption en 2003 de lois imposant la mixité, c'est-à-dire la présence de personnes de sexe différent, dans l'ensemble des gouvernements du pays⁴.

Aux niveaux fédéral, régional, communautaire et européen, les élections de 1999 sont donc les premières à avoir vu l'application d'un quota (deux-tiers maximum de membres du même sexe) sur les listes électorales. La parité hommes-femmes sur les listes électorales a été appliquée lors des élections suivantes. En 2003 et en 2004, une disposition transitoire limitait l'alternance hommes-femmes aux trois premières places des listes.

En 2019, pour l'élection des membres du Parlement wallon, l'alternance entre femmes et hommes concernait pour la première fois toutes les places des listes⁵. Cette alternance s'applique de manière distincte à la liste des candidats effectifs et à la liste des candidats suppléants. Toujours au niveau wallon, un décret spécial du 2 mai 2019⁶, impose dorénavant que le gouvernement soit au moins composé d'un tiers d'hommes ou de femmes. Enfin, on notera que pour l'élection du Parlement bruxellois, les listes de suppléants ont été supprimées⁷ depuis les élections de 2014.

¹ Loi du 24 mai 1994 visant à promouvoir une répartition équilibrée des hommes et des femmes sur les listes de candidatures aux élections (M.B. du 1^{er} juillet 1994).

² Modification à la Constitution du 21 février 2002 (M.B. du 26 février 2002).

³ Loi du 18 juillet 2002 assurant une présence égale des hommes et des femmes sur les listes de candidatures aux élections des Chambres législatives fédérales et du Conseil de la Communauté germanophone (M.B. du 28 août 2002). Loi spéciale du 18 juillet 2002 assurant une présence égale des hommes et des femmes sur les listes de candidats aux élections du Conseil régional wallon, du Conseil flamand et du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (M.B. du 13 septembre 2002). Loi du 17 juin 2002 assurant une présence égale des hommes et des femmes sur les listes de candidats aux élections du Parlement européen (M.B. du 28 août 2002)

⁴ Loi spéciale du 5 mai 2003 garantissant la présence de personnes de sexe différent dans le Gouvernement flamand, le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement wallon, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et parmi les secrétaires d'Etat régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale (M.B. du 12 juin 2003). Loi du 5 mai 2003 garantissant la présence de personnes de sexes différent dans le gouvernement de la Communauté germanophone (M.B. du 12 juin 2003).

⁵ Décret spécial wallon du 11 mai 2018 modifiant l'article 28 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles en vue d'instaurer l'obligation d'alterner systématiquement le genre des candidats sur les listes pour l'élection des membres du Parlement wallon (M.B. du 28 mai 2018).

⁶ Décret spécial du 2 mai 2019 modifiant les articles 60 et 64 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles en vue de garantir une présence équilibrée de femmes et d'hommes au sein du Gouvernement wallon (M.B. du 22 mai 2019).

⁷ Ordonnance spéciale du 19 avril 2018 modifiant la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et visant à renforcer la démocratie directe par la suppression de la liste des suppléants aux élections régionales (M.B. du 27 avril 2018).

1. ANALYSE DE LA PRÉSENCE DES FEMMES SUR LES LISTES ÉLECTORALES POUR LES ÉLECTIONS DU 26 MAI 2019

L'objectif de l'analyse de la composition des listes électorales établies dans le cadre des dernières élections est de voir comment les partis politiques ont appliqué les contraintes liées à l'équilibre hommes-femmes sur leurs listes et dans ce contexte, de mieux cerner leur attitude vis-à-vis de la présence des femmes sur leurs listes. Cet examen concerne les listes des partis qui disposaient d'au moins un représentant dans l'assemblée concernée suite aux précédentes élections et qui disposaient donc de places dites éligibles. Pour une même assemblée, le nombre de listes peut donc varier entre 2014 et 2019. Les chiffres de 2019 sont mis en regard de ceux de 2014 afin d'identifier les principales évolutions concernant la présence des femmes aux places stratégiques entre 2014 et 2019. Les places prises en considération dans les pages qui suivent sont les têtes de liste qui assurent une très grande visibilité aux personnes qui les occupent et leur assurent quasiment d'être élues lorsque ce sont les listes des grands partis ; les places éligibles qui sont les places du sommet de la liste qui correspondent au nombre de sièges gagnés par un parti lors des élections précédentes dans cette circonscription électorale ; les places en queues de liste qui sont souvent occupées par des personnalités qui recueillent régulièrement beaucoup plus de voix de préférence que les candidats qui les précèdent sur les listes et qui peuvent parfois être élus ; et enfin lorsqu'elles existent, les places de premier suppléant qui permettent aux personnes qui les occupent d'effectivement siéger lorsqu'un élu ne siège pas au Parlement.

1.1. LE PARLEMENT FÉDÉRAL⁸

Le Parlement fédéral est composé de 150 députés. Lors des élections du 26 mai 2019, 87 étaient issus des listes présentées par les partis néerlandophones dans les cinq circonscriptions provinciales flamandes et dans la circonscription de Bruxelles-Capitale⁹, et 63 étaient issus des listes présentées par les partis francophones dans les cinq circonscriptions provinciales wallonnes et dans la circonscription de Bruxelles-Capitale.

a) Les femmes têtes de liste

A la veille des élections du 26 mai 2019, le pourcentage de femmes tête de listes néerlandophones pour la Chambre s'établissait à 35,3% en augmentation de 7,5% par rapport aux élections de 2014. Alors qu'en 2014, ni le CD&V, ni la N-VA n'avait de femme tête de liste pour la Chambre, en 2019, tous les principaux partis néerlandophones avaient au moins une liste pour la Chambre menée par une femme. En 2019, le sp.a et Groen qui avaient la particularité de ne pas présenter de listes dans la circonscription de Bruxelles-Capitale où leurs candidats figuraient sur les listes PS et Ecolo, étaient les deux partis néerlandophones qui présentaient la proportion la plus élevée de femmes têtes de listes avec respectivement deux (40%) et trois (60%) femmes têtes de liste sur cinq.

On constate également une augmentation de la proportion de femmes têtes de liste du côté des partis francophones (+6,4%), mais cette proportion reste inférieure à 30% (28,6%). Comme en 2014, le MR

⁸ Suite à la sixième réforme de l'état, le Sénat est devenu une assemblée non-permanente, dont les membres ne sont plus élus directement.

⁹ Suite à la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, Hal et Vilvorde ont rejoint la circonscription de Leuven, rebaptisée "Brabant flamand", tandis que Bruxelles-capitale devient une circonscription à part entière (Nivelles devenant la circonscription du Brabant wallon). Les six communes à facilités sont rassemblées dans un canton spécifique, dénommé "canton de Rhode-Saint-Genèse". Pour les élections fédérales, les électeurs peuvent y voter pour les candidats qui se présentent sur les listes du Brabant flamand, ou pour ceux qui se présentent sur les listes de Bruxelles-capitale.

est le seul parti à ne pas présenter de femmes tête de liste à la Chambre et Ecolo est le parti qui en présente le plus (3 sur 6, soit 50%).

Si on regarde l'ensemble des listes pour la Chambre, le pourcentage de têtes de liste passe de 25% en 2014 à 31,6% (+6,6%) entre 2014 et 2019.

b) Les femmes aux places éligibles¹⁰

La présence des femmes aux places éligibles sur les listes des partis néerlandophones a également progressé entre les élections de 2014 et celles de 2019 (+7,3%) pour s'établir à 47,1% des candidats situés à ces places particulièrement stratégiques.

Avec deux têtes de listes féminines sur trois c'est le Vlaams Belang qui présente la proportion la plus élevées de femmes à des places éligibles. La moitié des candidats à des places éligibles de Groen et de l'Open VLD sont des femmes.

Au niveau des listes francophones, la proportion de femmes situées à des places éligibles progresse de 4,2% entre 2014 et 2019 pour atteindre 41,3%. C'est au niveau de Défi (dont les deux élus provenaient des deux premières places de la circonscription bruxelloise) et du PS (47,8%) que l'on trouve le plus de candidates à des places éligibles. En dehors du PP et du PTB qui disposaient respectivement de une et deux places éligibles suite aux élections de 2014 et qui ne présentaient aucune femme à ces places, c'est Ecolo qui est le parti francophone qui présentait le pourcentage le moins élevé de femmes à des places éligibles (33%).

Lorsqu'on regarde l'ensemble des listes pour la Chambre, le pourcentage de candidates à des places éligibles passe de 38,7% en 2014 à 44,7% (+6%) entre 2014 et 2019.

c) Les femmes aux autres places stratégiques

En ce qui concerne les autres places considérées comme étant stratégiques (les places de premiers suppléant, importantes lorsqu'une personne élue ne siège finalement pas et les places situées en queue de liste, places relativement visibles et souvent occupées par des candidats connus), on constate une très légère régression (-0,4%) de la proportion de femmes occupant les places de premiers suppléants (31,6%) et une assez nette augmentation (+9%) des femmes placées en queues de liste (36,8%).

Les évolutions concernant ces deux places diffèrent entre partis du nord et du sud du pays. La présence des femmes à la place de premier suppléant augmente de 4,7% (à 35,3%) sur les listes néerlandophones alors qu'elle diminue de 2% (à 28,6%) sur les listes francophones et elle augmente très fortement (+20,2% à 45,2%) en queue de listes francophones, alors qu'elle diminue un peu côté néerlandophone (-1,3% à 26,5%).

Au niveau des partis, on peut remarquer qu'aucune femme n'occupait de place de première suppléante ou de queue de liste sur les listes de la N-VA pour la Chambre, alors que deux tiers de ces places étaient occupées par une femme sur les listes d'Ecolo.

¹⁰ Les places éligibles sont les places du sommet de la liste qui correspondent au nombre de sièges gagnés par un parti lors des élections précédentes dans cette circonscription électorale. Dans ce contexte la dernière place éligible d'une liste présentée par un parti correspond au nombre de sièges obtenus par ce parti lors des élections précédentes.

Tableau 1. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour la Chambre des Représentants, partis néerlandophones (2014-2019)

Places sur les listes - année	CD&V	Groen ¹¹	N-VA	Open Vld	sp.a ¹²	Vlaams Belang	Total
Têtes de liste 2019	1/6 (16,7%)	2/5 (40%)	2/6 (33,3%)	2/6 (33,3%)	3/5 (60%)	2/6 (33,3%)	12/34 (35,3%)
Têtes de liste 2014	0/6 (0%)	3/6 (33,3%)	0/6 (0%)	2/6 (33,3%)	3/6 (33,3%)	2/6 (33,3%)	10/36 (27,8%)
Premiers suppléants 2019	2/6 (33,3%)	3/5 (60%)	0/6 (0%)	1/6 (16,7%)	3/5 (60%)	3/6 (50%)	12/34 (35,3%)
Premiers suppléants 2014	5/6 (83,3%)	1/6 (16,7%)	2/6 (33,3%)	1/6 (16,7%)	1/6 (16,7%)	1/6 (16,7%)	11/36 (30,6%)
Queues de liste 2019	2/6 (33,3%)	4/5 (80%)	0/6 (0%)	1/6 (16,7%)	1/5 (20%)	1/6 (16,7%)	9/34 (26,5%)
Queues de liste 2014	2/6 (33,3%)	3/6 (50%)	1/6 (16,7%)	0/6 (0%)	2/6 (33,3%)	1/6 (16,7%)	10/36 (27,8%)
Places éligibles 2019	8/18 (44,4%)	3/6 (50%)	15/33 (45,4%)	7/14 (50%)	6/13 (46,1%)	2/3 (66,6%)	41/87¹³ (47,1%)
Places éligibles 2014	6/17 (35,3%)	2/5 (40%)	9/27 (33,3%)	6/13 (46,2%)	7/13 (53,8%)	5/12 (41,7%)	35/88 (39,8%)

¹¹ Dans le cadre des élections du 26 mai 2019 pour la Chambre, Groen et le sp.a ne présentaient pas de listes dans la circonscription électorale de Bruxelles-Capitale. Leurs candidats figuraient sur les listes d'Ecolo et du PS.

¹² Idem.

¹³ Perte d'un député flamand suite aux élections de 2014.

Tableau 2. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour la Chambre des Représentants, partis francophones (2014-2019)

Places sur les listes - année	cdH	FDF/Défi	Ecolo	MR	Parti Populaire	PS	PTB	Total
Têtes de liste 2019	2/6 (33,3%)	2/6 (33,3%)	3/6 (50%)	0/6 (0%)	1/6 (16,7%)	2/6 (33,3%)	2/6 (33,3%)	12/42 (28,6%)
Têtes de liste 2014	1/6 (16,7%)	1/6 (16,7%)	3/6 (50%)	0/6 (0%)	2/6 (33,3%)	1/6 (16,7%)	-	8/36 (22,2%)
Places éligibles 2019	4/9 (44,4%)	1/2 (50%)	2/6 (33,3%)	8/20 (40%)	0/1 (0%)	11/23 (47,8%)	0/2 (0%)	26/63 (41,3%)
Places éligibles 2014	4/9 (44,4%)	1/3 (33,3%)	3/8 (37,5%)	5/15 (33,3%)	0/1 (0%)	10/26 (38,5%)	-	23/62 (37,1%)
Premiers suppléants 2019	1/6 (16,7%)	3/6 (50%)	4/6 (66,7%)	0/6 (0%)	1/6 (16,7%)	2/6 (33,3%)	1/6 (16,7%)	12/42 (28,6%)
Premiers suppléants 2014	2/6 (33,3%)	1/6 (16,7%)	3/6 (50%)	1/6 (16,7%)	2/6 (33,3%)	2/6 (33,3%)	-	11/36 (30,6%)
Queues de liste 2019	2/6 (33,3%)	4/6 (66,7%)	4/6 (66,7%)	3/6 (50%)	2/6 (33,3%)	1/6 (16,7%)	3/6 (50%)	19/42 (45,2%)
Queues de liste 2014	1/6 (16,7%)	1/6 (16,7%)	4/6 (66,7%)	1/6 (16,7%)	2/6 (33,3%)	0/6 (0%)	-	9/36 (25%)

Tableau 3. Femmes aux places stratégiques sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis néerlandophones et francophones (comparaison 2014-2019)

Places sur les listes	Partis néerlandophones ¹⁴		Partis francophones ¹⁵		Total - Partis néerlandophones et francophones	
	Total 2014	Total 2019	Total 2014	Total 2019	Total 2014	Total 2019
Têtes de liste	10/36 (27,8%)	12/34¹⁶ (35,3%)	8/36 (22,2%)	12/42 (28,6%)	18/72 (25%)	24/76 (31,6%)
Places éligibles	35/88 (39,8%)	41/87 (47,1%)	23/62 (37,1%)	26/63 (41,3%)	58/150 (38,7%)	67/150 (44,7%)
Premiers suppléants	11/36 (30,6%)	12/34 (35,3%)	11/36 (30,6%)	12/42 (28,6%)	23/72 (32%)	24/76 (31,6%)
Queues de liste	10/36 (27,8%)	9/34 (26,5%)	9/36 (25%)	19/42 (45,2%)	20/72 (27,8%)	28/76 (36,8%)

¹⁴ Partis néerlandophones dont les listes ont été prises en compte pour les élections de 2014 : CD&V, Groen, N-VA, Open Vld, sp.a, Vlaams Belang.

¹⁵ Partis francophones dont les listes ont été prises en compte pour les élections de 2014 : cdH, FDF, Ecolo, MR, Parti Populaire, PS.

¹⁶ Le nombre de listes néerlandophones pour la Chambre est de 34 en 2019, car Groen et le sp.a ne présentaient pas de liste dans la circonscription de Bruxelles-Capitale. Leurs candidats figuraient respectivement sur les listes d'Ecolo et du PS.

1.2. LE PARLEMENT FLAMAND

Le Parlement flamand est composé de 124 députés, élus au sein des cinq circonscriptions provinciales flamandes et dans la Région de Bruxelles-Capitale.

a) Les femmes têtes de liste

En 2019, parmi les partis néerlandophones disposant d'au moins un représentant au Parlement flamand, 32,4% des candidats qui figuraient en tête de liste étaient des femmes, soit 12 femmes têtes de liste sur un total de 37 listes. Ce sont exactement les mêmes nombres et la même proportion que lors des précédentes élections. Au niveau des partis, on remarque qu'aucune des six listes N-VA et Vlaams Belang pour le Parlement flamand n'était menée par une femme, alors que c'était le cas de quatre des six listes (66,6%) de l'Open VLD et du sp.a.

b) Les femmes aux places éligibles

Il y avait 54 femmes occupant une des 124 places éligibles pour le Parlement flamand en 2019, soit 43,5%, c'est-à-dire légèrement moins qu'en 2014 où 44,8% des places éligibles étaient occupées par des femmes (52/116). Le CD&V, l'Open VLD et la N-VA étaient les trois partis dont la proportion de femmes était la plus élevée aux places éligibles (entre 48% et 46%). Il s'agit des trois partis qui disposaient du plus de sièges dans le parlement sortant. Le sp.a qui ne disposait que d'une place éligible en moins que l'Open VLD comptait moins de 40% de femmes à des places éligibles, devant le Vlaams Belang (33%) et Groen (30%), UF constituant un cas particulier avec sa seule place éligible.

c) Les femmes aux autres places stratégiques

Les pourcentages de femmes aux places de premiers suppléants et en queue de liste étaient respectivement de 21,6% et 27%, soit une nette diminution pour les places de premiers suppléants (-8,1%) et un pourcentage identique (27%) par rapport à l'élection 2014 du Parlement flamand.

A l'exception des places de premiers suppléants sur les listes sp.a (4 candidates sur 6 listes), les femmes sont donc très minoritaires à ces autres places stratégiques. On note que comme pour les têtes de listes, aucune femme ne figurait à ces places sur les listes du Vlaams Belang.

Tableau 4. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour le Parlement flamand, par parti

Places sur les listes - année	CD&V	Groen	N-VA	Open Vld	Sp.a	UF	Vlaams Belang	Total
Têtes de liste 2019	2/6 (33,3%)	2/6 (33,3%)	0/6 (0%)	4/6 (66,7%)	4/6 (66,7%)	0/1 (0%)	0/6 (0%)	12/37 (32,4%)
Têtes de liste 2014	3/6 (50%)	2/6 (33,3%)	1/6 (16,7%)	2/6 (33,3%)	3/6 (50%)	0/1 (0%)	1/6 (16,7%)	12/37 (32,4%)
Places éligibles 2019	13/27 (48,1%)	3/10 (30%)	20/43 (46,5%)	9/19 (47,4%)	7/18 (38,9%)	0/1 (0%)	2/6 (33,3%)	54/124 (43,5%)
Places éligibles 2014	16/31 (51,6%)	3/7 (42,9%)	7/16 (43,8%)	8/21 (38,1%)	10/19 (52,6%)	0/1 (0%)	8/21 (38,1%)	52/116 ¹⁷ (44,8%)
Premiers suppléants 2019	2/6 (33,3%)	0/6 (0%)	1/6 (16,7%)	1/6 (16,7%)	4/6 (66,7%)	0/1 (0%)	0/6 (0%)	8/37 (21,6%)
Premiers suppléants 2014	2/6 (33,3%)	1/6 (16,7%)	1/6 (16,7%)	4/6 (66,7%)	3/6 (50%)	0/1 (0%)	0/6 (0%)	11/37 (29,7%)
Queues de liste 2019	2/6 (33,3%)	2/6 (33,3%)	2/6 (33,3%)	2/6 (33,3%)	2/6 (33,3%)	0/1 (0%)	0/6 (0%)	10/37 (27%)
Queues de liste 2014	2/6 (33,3%)	3/6 (50%)	1/6 (16,7%)	3/6 (50%)	1/6 (16,7%)	0/1 (0%)	0/6 (0%)	10/37 (27%)

¹⁷ Pour rappel, en 2014, la Lijst Dedecker disposait théoriquement de 8 places éligibles, mais ne s'était pas présentée aux élections.

1.3. LE PARLEMENT WALLON

Le Parlement wallon est composé de 75 députés, désormais élus au sein de onze circonscriptions. Le nombre de circonscriptions pour l'élection du Parlement wallon est en effet passé de 13 à 11 entre 2014 et 2019.

a) Les femmes têtes de liste

Le pourcentage de femmes têtes de liste pour l'élection du Parlement wallon est passé de 20,5% en 2014 à 27,3% en 2019, soit une augmentation de 6,8%. Parmi les principaux partis wallons, c'est le PS qui présentait le moins de femmes en tête de liste, seulement une sur les onze listes présentées, et c'est Ecolo qui en présentait le plus (cinq sur onze, soit 45,4%).

b) Les femmes aux places éligibles

Le renforcement de l'alternance à toutes les places des listes a contribué à augmenter de cinq le nombre de femmes à des places éligibles pour le Parlement wallon. La proportion de femmes situées à des places éligibles a donc progressé de 6,7% entre 2014 et 2019 pour atteindre 46,7% (35/75). Ecolo qui disposait de quatre places éligibles suite aux élections de 2014 a placé trois femmes à ces places, ce qui représente 75% de ses places éligibles. Le PTB avait une candidate sur ses deux places éligibles et le MR une proportion à peine inférieure avec 48%. Le pourcentage de femmes aux places éligibles étaient également supérieure à 40% du côté du PS. Seul le cdH n'atteint pas ce niveau malgré l'alternance renforcée.

c) Les femmes aux autres places stratégiques

Au niveau des deux autres places stratégiques, on observe une nette diminution des femmes premières suppléantes (-13,2% à 22,7%) et une très forte augmentation de la proportion de femmes en queue de liste (+23,9% à 63,6%). La majorité des listes des partis wallons ont donc une femme en queue de liste, alors que ces dernières sont minoritaires, voire très minoritaires aux places de premier suppléant.

Tableau 5. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour le Parlement wallon, par parti

Places sur les listes - année	cdH	Ecolo	MR	Parti Populaire	PS	PTB	Total
Têtes de liste 2019	4/11 (36,4%)	5/11 (45,4%)	4/11 (36,4%)	2/11 (18,2%)	1/11 (9,1%)	2/11 (18,2%)	18/66 (27,3%)
Têtes de liste 2014	4/13 (30,8%)	3/13 (23,1%)	5/13 (38,5%)	1/13 (7,7%)	1/13 (7,7%)	2/13 (15,4%)	16/78 (20,5%)
Places éligibles 2019	5/13 (38,5%)	3/4 (75%)	12/25 (48%)	1/1 (100%)	13/30 (43,3%)	1/2 (50%)	35/75 (46,7%)
Places éligibles 2014	5/13 (38,5%)	5/14 (35,7%)	9/19 (47,4%)	-	11/29 (37,9%)	-	30/75 (40%)
Premiers suppléants 2019	3/11 (27,3%)	5/11 (45,4%)	1/11 (9,1%)	1/11 (9,1%)	3/11 (27,3%)	2/11 (18,2%)	15/66 (22,7%)
Premiers suppléants 2014	7/13 (53,8%)	6/13 (46,1%)	3/13 (23,1%)	2/13 (15,4%)	5/13 (38,5%)	5/13 (38,5%)	28/78 (35,9%)
Queues de liste 2019	8/11 (72,7%)	6/11 (54,5%)	6/11 (54,5%)	8/11 (72,7%)	7/11 (63,6%)	7/11 (63,6%)	42/66 (63,6%)
Queues de liste 2014	4/13 (30,8%)	5/13 (38,5%)	4/13 (30,8%)	7/13 (53,8%)	5/13 (38,5%)	6/13 (46,1%)	31/78 (39,7%)

1.4. LE PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Le Parlement bruxellois est composé de 89 membres, élus au sein d'une seule circonscription électorale. 72 députés sont élus à partir des listes présentées par les partis francophones et 17 le sont à partir des listes des partis néerlandophones. A noter que les listes de suppléants ont été supprimées depuis les élections de 2014.

a) Les femmes têtes de liste

Parmi les six listes francophones de partis qui disposaient de représentants au Parlement bruxellois lors de la précédente législature, trois (50%) étaient menées par une femme (celle du cdH, du MR et du PTB). En 2014, seule une liste était menée par une femme. La situation est exactement la même du côté des six principaux partis néerlandophones à Bruxelles. Les listes de trois d'entre eux (le CD&V, Groen et la N-VA) étaient menées par une femme, alors que ce n'était le cas que pour une lors des élections de 2014.

Sur les douze têtes de listes à Bruxelles, on compte donc un total de six femmes soit 50%.

b) Les femmes aux places éligibles

Le pourcentage de femmes situées à des places éligibles sur les listes francophones a légèrement progressé (+1,7%) pour s'établir à 47,2%. C'est le cdH qui a placé le moins de candidates à ces places (33%) parmi les partis francophones. Les autres partis sont tous à 50% ou presque de femmes à ces places stratégiques. Ce pourcentage a par contre régressé de près de 12% sur les listes des partis néerlandophones qui disposent d'assez peu de places éligibles à Bruxelles, pour ne plus atteindre que 35,3% de candidates à ces places. Les proportions de femmes aux places éligibles sur les listes néerlandophones à Bruxelles varient de 50% au CD&V à 0% au Vlaamse Belang. Groen, la N-VA et le sp.a ont chacun un tiers de femmes à leurs places éligibles et l'Open Vld 40%.

Le nombre de femmes situées à des places éligibles pour l'élection du Parlement bruxellois diminue donc globalement d'une unité entre 2014 et 2019 pour s'établir à 40 sur 89 soit 44,9%.

c) Les femmes en queue de listes

Vu la suppression des listes de suppléants pour l'élection du Parlement bruxellois, on ne s'intéressera qu'aux places en queue de listes où la présence des femmes s'est réduite de deux unités du côté des partis francophones (-33,3%), alors qu'elle a augmenté du côté des partis néerlandophones (une femme en plus (+16,6%).

Tableau 6. Femmes aux places stratégiques sur les listes pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, groupe linguistique francophone

Places sur les listes - année	cdH	Défi/FDF	Ecolo	MR	PS	PTB	Total
Têtes de liste 2019	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	3/6 (50%)
Têtes de liste 2014	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/6 (16,7%)
Places éligibles 2019	3/9 (33,3%)	6/12 (50%)	4/8 (50%)	9/18 (50%)	10/21 (47,6%)	2/4 (50%)	34/72 (47,2%)
Places éligibles 2014	5/11 (45,4%)	5/11 (45,5%)	8/16 (50%)	5/13 (38,5%)	10/21 (47,6%)	-	33/72 (45,8%)
Queues de liste 2019	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/6 (16,7%)
Queues de liste 2014	0/1 (0%)	1/1 (100%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	3/6 (50%)

Tableau 7. Femmes aux places stratégiques sur les listes pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, groupe linguistique néerlandophone

Places sur les listes - année	CD&V	Groen	N-VA	Open Vld	sp.a	Vlaams Belang	Total
Têtes de liste 2019	1/1 (100%)	1/1 (100%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	3/6 (50%)
Têtes de liste 2014	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/6 (16,7%)
Places éligibles 2019	1/2 (50%)	1/3 (33,3%)	1/3 (33,3%)	2/5 (40%)	1/3 (33,3%)	0/1 (0%)	6/17 (35,3%)
Places éligibles 2014	2/3 (66,7%)	1/2 (50%)	0/1 (0%)	2/4 (50%)	2/4 (50%)	1/3 (33,3%)	8/17 (47,1%)
Queues de liste 2019	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	2/6 (33,3%)
Queues de liste 2014	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	1/6 (16,7%)

Tableau 8. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, partis néerlandophones et francophones (comparaison 2014-2019)

Places sur les listes	Partis francophones		Partis néerlandophones		Total partis néerlandophones et francophones	
	Total 2014	Total 2019	Total 2014	Total 2019	Total 2014	Total 2019
Têtes de liste	1/6 (16,7%)	3/6 (50%)	1/6 (16,7%)	3/6 (50%)	2/12 (16,7%)	6/12 (50%)
Places éligibles	33/72 (45,8%)	34/72 (47,2%)	8/17 (47,1%)	6/17 (35,3%)	41/89 (46,1%)	40/89 (44,9%)
Premiers suppléants	4/6 (66,7%)	-	1/6 (16,7%)	-	5/12 (41,7%)	5/12 (41,7%)
Queues de liste	3/6 (50%)	1/6 (16,7%)	1/6 (16,7%)	2/6 (33,3%)	4/12 (33,3%)	3/12 (25%)

1.5. LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Le Parlement de la Communauté germanophone est composé de 25 députés élus au sein d'une seule circonscription électorale. A noter qu'il n'y a pas de liste de suppléants à l'élection de ce niveau de pouvoir.

a) Les femmes têtes de liste

Pour l'élection 2019 du Parlement de la Communauté germanophone, seul le parti libéral PFF avait une tête de liste féminine sur les six partis germanophones, ce qui équivaut à seulement 16,7% de femmes têtes de listes en 2019. C'est moitié moins qu'en 2014 où deux listes étaient menées par une femme.

b) Les femmes aux places éligibles

La proportion de femmes occupant des places éligibles sur les listes pour le Parlement de la Communauté germanophone est restée stable entre 2014 et 2019 à 44%. Quatre des six partis germanophones ont autant de femmes que d'hommes à leurs places éligibles (Ecolo, PFF, PRO DG et Vivant). Avec une seule femme occupant une place éligible, le SP est le parti qui compte la plus faible proportion de femmes à ces places stratégiques (25%).

c) Les femmes en queue de listes

Il n'y a pas de liste de suppléants pour le Parlement de la Communauté germanophone. Alors qu'il y avait une queue de liste féminine en 2014, il n'y en avait plus aucune pour les élections de 2019.

Tableau 9. Femmes aux places stratégiques sur les listes pour le Parlement de la Communauté germanophone, par parti

Places sur les listes - année	CSP	Ecolo	PFF	PRO DG	SP	Vivant	Total
Têtes de liste 2019	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/6 (16,7%)
Têtes de liste 2014	0/1 (0%)	1/1 (100%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	2/6 (33,3%)
Places éligibles 2019	3/7 (42,8%)	1/2 (50%)	2/4 (50%)	3/6 (50%)	1/4 (25%)	1/2 (50%)	11/25 (44%)
Places éligibles 2014	2/7 (28,6%)	2/3 (66,7%)	2/4 (50%)	2/4 (50%)	2/5 (40%)	1/2 (50%)	11/25 (44%)
Queues de liste 2019	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/6 (0%)
Queues de liste 2014	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/6 (16,7%)

1.6. LE PARLEMENT EUROPÉEN

Vingt-et-un députés belges sont élus pour siéger au sein du Parlement européen. Parmi eux, douze sont élus au sein du Collège électoral néerlandais, huit au sein du Collège électoral français et un au sein du Collège électoral germanophone. Les électeurs de la Région de Bruxelles-Capitale et du Canton de Rhodes-Saint-Genèse peuvent choisir de voter pour des candidats du Collège électoral néerlandais ou du Collège électoral français.

a) Les femmes têtes de liste

Parmi les six partis néerlandophones représentés au Parlement européen, le nombre et le pourcentage de femmes têtes de listes (2/6, soit 33,3%) reste identique en 2019 et en 2014. Ce sont Groen et le sp.a qui ont leurs listes menées par une candidate.

Au niveau des quatre partis francophones représentés au Parlement européen, aucune liste n'était menée par une femme, alors qu'il y en avait une en 2014 (la liste du PS).

Côté germanophone, il n'y avait toujours qu'une femme (Pro DG) parmi les six têtes de listes des principaux partis, comme en 2014.

Globalement, sur les seize listes analysées, le nombre de femmes têtes de liste passe de quatre en 2014 (25%) à seulement 3 en 2019 (18,7%).

b) Les femmes aux places éligibles

Avec six femmes situées à des places éligibles, soit deux de plus qu'en 2014, le pourcentage de femmes situées à ces places atteint 50%, alors qu'il n'était que de 25% en 2014. On notera que Groen et le sp.a ne disposaient que d'une place éligible et qu'ils l'ont chacun confiée à une femme, contrairement au Vlaams Belang. L'Open VLD a également confié deux de ses trois places éligibles à des candidates, alors que la N-VA n'en a confié qu'une sur quatre.

Côté francophone, il n'y avait que deux femmes à des places éligibles en 2019 (25%), ce qui compte tenu de la répartition de ces places entre les partis équivaut à un strict respect de l'alternance aux deux premières places. En 2014, quatre places éligibles sur huit étaient occupées par des candidates. La diminution de la proportion de femmes aux places éligibles est donc de 25% entre 2014 et 2019 sur les listes francophones.

Au niveau germanophone, la seule place éligible du CSP était occupée par un homme, comme en 2014. Aux places éligibles, la présence des femmes reste globalement stable et s'établit donc à huit sur un total de vingt-et-un (38,1%), comme en 2014.

c) Les femmes aux autres places stratégiques

Les femmes sont bien représentées aux autres places stratégiques des listes néerlandophones pour le Parlement européen, avec 50% de femmes premières suppléantes ou en queue de liste.

La présence des femmes aux autres places stratégiques des listes francophones s'est améliorée entre 2014 et 2019, avec deux femmes qui occupent une des quatre places de premier suppléant et deux femmes qui occupent une des quatre places situées en queue de liste.

Du côté germanophone, où il y a un seul candidat effectif par liste et donc pas de place en queue de liste, on comptait deux femmes à la place de premier suppléant, dont celle du CSP qui détenait le seul siège germanophone au Parlement européen.

Globalement, la présence des femmes aux places de premier suppléant et en queue de liste s'améliore respectivement de trois (7 sur 16) et d'une unité (5 sur 10) entre 2014 et 2019.

Tableau 10. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour le Parlement européen, collège électoral néerlandophone

Places sur les listes - année	CD&V	Groen	N-VA	Open Vld	sp.a	Vlaams Belang	Total
Têtes de liste 2019	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	2/6 (33,3%)
Têtes de liste 2014	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	2/6 (33,3%)
Places éligibles 2019	1/2 (50%)	1/1 (100%)	1/4 (25%)	2/3 (66,6%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	6/12 (50%)
Places éligibles 2014	1/3 (33,3%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/3 (33,3%)	1/2 (50%)	1/2 (50%)	4/12 (33,3%)
Premiers suppléants 2019	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	3/6 (50%)
Premiers suppléants 2014	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/6 (0%)
Queues de liste 2019	1/1 (100%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	3/6 (50%)
Queues de liste 2014	1/1 (100%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	3/6 (50%)

Tableau 11. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour le Parlement européen, collège électoral francophone

Places sur les listes – année	cdH	Ecolo	MR	PS	Total
Têtes de liste 2019	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/4 (0%)
Têtes de liste 2014	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	1/4 (25%)
Places éligibles 2019	0/1 (%)	0/1 (0%)	1/3 (33,3%)	1/3 (33,3%)	2/8 (25%)
Places éligibles 2014	1/1 (100%)	1/2 (50%)	1/2 (50%)	1/3 (33,3%)	4/8 (50%)
Premiers suppléants 2019	0/1 (0%)	1/1 (100%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	2/4 (50%)
Premiers suppléants 2014	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/4 (16,7%)
Queues de liste 2019	0/1 (0%)	1/1 (100%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	2/4 (50%)
Queues de liste 2014	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/4 (16,7%)

Tableau 12. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour le Parlement européen, collège électoral germanophone¹⁸

Places sur les listes – année	CSP	Ecolo	PFF	PRO DG	SP	Vivant	Total
Têtes de liste 2019	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/6 (16,7%)
Têtes de liste 2014	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/6 (16,7%)
Femmes aux places éligibles 2019	0/1 (0%)	-	-	-	-	-	0/1 (0%)
Femmes aux places éligibles 2014	0/1 (0%)	-	-	-	-	-	0/1 (0%)
Premiers suppléants 2019	1/1 (100%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	2/6 (33,3%)
Premiers suppléants 2014	1/1 (100%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	3/6 (50%)

¹⁸ Contrairement aux autres assemblées, nous avons pris en compte les listes de partis germanophones qui n'avaient pas de représentant suite aux précédentes élections, puisque seul le CSP était dans ce cas. Les partis pris en compte sont les mêmes pour les élections de 2014 et celles de 2019.

Tableau 13. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour Parlement européen, partis néerlandophones, francophones et germanophones (comparaison 2009-2014)

Places sur les listes	Partis néerlandophones		Partis francophones		Partis germanophones		Total partis néerlandophones, francophones et germanophones	
	Total 2014	Total 2019	Total 2014	Total 2019	Total 2014	Total 2019	Total 2014	Total 2019
Têtes de liste	2/6 (33,3%)	2/6 (33,3%)	1/4 (25%)	0/4 (0%)	1/6 (16,7%)	1/6 (16,7%)	4/16 (25%)	3/16 (18,7%)
Femmes aux places éligibles	4/12 (33,3%)	6/12 (50%)	4/8 (50%)	2/8 (25%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	8/21 (38,1%)	8/21 (38,1%)
Premiers suppléants	0/6 (0%)	3/6 (50%)	1/4 (25%)	2/4 (50%)	3/6 (50%)	2/6 (33,3%)	4/16 (25%)	7/16 (43,7%)
Queues de liste	3/6 (50%)	3/6 (50%)	1/4 (25%)	2/4 (50%)	-	-	4/10 (40%)	5/10 (50%)

1.7. LA PRÉSENCE DES FEMMES EN TÊTES DE LISTE ET AUX PLACES ÉLIGIBLES, PAR PARTI¹⁹

Après avoir passé en revue la présence des femmes sur les listes électorales pour les différentes assemblées et afin d'avoir une idée plus globale de l'attitude des partis vis-à-vis des femmes dans un contexte électoral, il a semblé intéressant de rassembler et de comparer les chiffres relatifs à la présence des femmes en têtes de liste et aux places éligibles pour les différentes élections. Pour une meilleure lisibilité des tableaux, les partis sont « classés » en fonction de la place donnée aux femmes à ces places stratégiques.

1.7.1. La présence des femmes en têtes de liste, par parti

Côté néerlandophone, la présence des femmes en têtes de liste s'élève à 34,9%, tous (principaux) partis confondus. C'est 6,3% de plus qu'en 2014. Le sp.a est clairement le parti qui présente le plus de femmes en tête de liste (61,5%). C'est d'ailleurs le seul parti belge dont la majorité des listes est menée par une femme. Groen vient ensuite avec six de ses treize listes (46,1%) menées par des femmes, suivi de l'Open VLD (6 sur 14, soit 42,9% des listes). Toujours côté flamand, des candidates occupent la tête de 28,6% des listes du CD&V (4 sur 14) et 21,4% des listes de la N-VA (3 sur 14). Derrière, deux listes présentées par le Vlaamse Belang étaient menées par des femmes (14,3%) et la seule liste UF étaient tirée par un homme. UF mis à part, l'écart entre le parti présentant la proportion la plus élevée de femmes têtes de liste et celui en présentant le moins est de 47,2%.

En ce qui concerne les partis francophones, la présence des femmes en têtes de liste s'élève à 28,6% tous (principaux) parti confondus, soit 7,2% de plus qu'en 2014. C'est Ecolo qui place le plus de femmes à la tête de ses listes (8 sur 19, soit 42,1%). On constate donc que le parti francophone le mieux placé en termes de pourcentage de femmes têtes de liste ne se classerait que quatrième au niveau national. Avec 36,8% de têtes de listes féminines (6 sur 19), le cdH est le second parti francophone dans ce classement, suivi par Défi (6 sur 19). En dessous de 30%, le MR et le PTB comptent tous les deux les mêmes nombres et proportions de femmes têtes de listes : 5 sur 19, soit 26,3%. Le PP est à 21% (4 sur 19) et le PS occupe la dernière position avec seulement trois femmes têtes de listes à ces dernières élections (15,8%). L'écart entre le parti présentant la proportion la plus élevée de femmes têtes de liste et celui en présentant le moins est de 26,3%.

Enfin côté germanophone, le PFF et ProDG sont les seuls à avoir placé une femme à la tête d'une de leurs deux listes. La représentation des femmes en têtes de liste est passée de trois sur douze (25%) à deux sur douze (16,7%) entre 2014 et 2019.

Au niveau des assemblées, on remarque que tant du côté des partis néerlandophones (50%) que francophones (42,8%), c'est au niveau du Parlement bruxellois que l'on retrouve le pourcentage le plus élevé de listes menées par des femmes. Du côté néerlandophone, c'est pour l'élection du Parlement flamand que la proportion de listes emmenées par des femmes est la plus faible (32,4%), alors que c'est pour l'élection du Parlement européen du côté francophone (14,3%).

¹⁹ Dans cette dernière comparaison des listes électorales par parti, nous avons pris en compte tous les partis politiques qui disposaient de places éligibles dans au moins une assemblées, lors des élections de 2019.

Tableau 14. Nombre total de femmes occupant la tête des listes électorales pour tous les parlements, par parti politique néerlandophone

Assemblée	sp.a	Groen	Open Vld	CD&V	N-VA	Vlaams Belang	UF	Total 2019	Total 2014
Chambre des représentants	3/5 (60%)	2/5 (40%)	2/6 (33,3%)	1/6 (16,7%)	2/6 (33,3%)	2/6 (33,3%)	-	12/34 (35,3%)	10/36 (27,8%)
Parlement flamand	4/6 (66,6%)	2/6 (33,3%)	4/6 (66,6%)	2/6 (33,3%)	0/6 (0%)	0/6 (0%)	0/1 (0%)	12/37 (32,4%)	13/42 (31%)
Parlement bruxellois	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	-	3/6 (50%)	1/6 (16,7%)
Parlement européen	1/1 (100%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	-	2/6 (33,3%)	2/7 (28,6%)
Total	8/13 (61,5%)	6/13 (46,1%)	6/14 (42,9%)	4/14 (28,6%)	3/14 (21,4%)	2/14 (14,3%)	0/1 (0%)	29/83 (34,9%)	26/91 (28,6%)

Tableau 15. Nombre total de femmes occupant la tête des listes électorales pour tous les parlements, par parti politique francophone

Assemblée	Ecolo	cdH	Défi	MR	PTB	Parti Populaire	PS	Total 2019	Total 2014
Chambre des représentants	3/6 (50%)	2/6 (33,3%)	2/6 (33,3%)	0/6 (0%)	2/6 (33,3%)	1/6 (16,7%)	2/6 (33,3%)	12/42 (28,6%)	8/36 (22,2%)
Parlement wallon	5/11 (45,4%)	4/11 (36,4%)	4/11 (36,4%)	4/11 (36,4%)	2/11 (18,2%)	2/11 (18,2%)	1/11 (9,1%)	22/77 (28,6%)	18/91 (19,8%)
Parlement bruxellois	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	3/7 (42,8%)	1/6 (16,7%)
Parlement européen	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	1/7 (14,3%)	3/7 (42,9%)
Total	8/19 (42,1%)	7/19 (36,8%)	6/19 (31,6%)	5/19 (26,3%)	5/19 (26,3%)	4/19 (21%)	3/19 (15,8%)	38/133 (28,6%)	30/140 (21,4%)

Tableau 16. Nombre total de femmes occupant la tête des listes électorales pour tous les parlements, par parti politique germanophone

Assemblée	PFF	PRO DG	CSP	Ecolo	SP	Vivant	Total 2019	Total 2014
Parlement germanophone	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/6 (16,7%)	2/6 (33,3%)
Parlement européen	0/1 (0%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/6 (16,7%)	1/6 (16,7%)
Total	1/2 (50%)	1/2 (50%)	0/2 (0%)	0/2 (0%)	0/2 (0%)	0/2 (0%)	2/12 (16,7%)	3/12 (25%)

1.7.2. La présence des femmes aux places éligibles, par parti

Côté néerlandophone, la présence des femmes aux places éligibles s'élève à 44,6%, tous partis confondus. C'est 2,1% de plus qu'en 2014. C'est l'Open Vld qui est le plus proche de la parité entre hommes et femmes au niveau des places éligibles (20 sur 41, soit 48,8% des places éligibles). Le CD&V (46,9%), la N-VA (44,6%), puis le sp.a (42,9%) et Groen (40%) ont tous des proportions de candidates situées à des places éligibles supérieures ou égales à 40%, tandis que 36,4% des places éligibles du Vlaamse Belang étaient occupées par des femmes. L'écart entre le parti présentant la proportion la plus élevée de femmes têtes de liste et celui en présentant le moins est de 12,4%.

En ce qui concerne les partis francophones, la présence des femmes aux places éligibles s'élève à 44,5%, tous partis confondus. C'est 2,1% de plus qu'en 2014. Défi (7 candidates 14 places) et le PP (1 sur 2) présentaient chacun 50% de candidates à leurs places éligibles. Ecolo en présentait une proportion presque aussi élevée 47,4% (9 sur 19), devant le PS (35 sur 77) et le MR (30 sur 66), soit une proportion de 45,4%. Enfin, 37,5% de candidates occupaient des places éligibles sur les listes du cdH (12 sur 32) et du PTB (3 sur 8). L'écart entre le parti présentant la proportion la plus élevée de femmes têtes de liste et celui en présentant le moins est de 12,5%.

Au niveau germanophone, des candidates occupaient 50% des places éligibles sur les listes de quatre partis. Au total, le nombre et le pourcentage de femmes situées à des places éligibles sont restés identiques entre 2014 et 2019 : onze femmes sur vingt-six places, soit 42,3%. L'écart entre les partis qui placent le plus et le moins de femmes en position éligible est de 25%.

Au niveau des assemblées, contrairement à ce qui était observé pour les têtes de liste, c'est sur les listes pour le Parlement bruxellois que les femmes étaient les moins bien représentées aux places éligibles sur les listes des partis néerlandophones, et c'est sur les listes pour le Parlement européen qu'elles y étaient les mieux représentées.

Côté francophone, comme pour les têtes de liste, c'est sur les listes bruxelloises que les femmes étaient les plus présentes aux places éligibles et sur les listes européennes qu'elles l'étaient le moins.

Tableau 17. Nombre total de femmes occupant des places éligibles sur les listes électorales pour tous les parlements, par parti politique néerlandophone

Assemblée	Open Vld	CD&V	N-VA	sp.a	Groen	Vlaams Belang	UF	Total 2019	Total 2014
Chambre des représentants	7/14 (50%)	8/18 (44,4%)	15/33 (45,4%)	6/13 (46,1%)	3/6 (50%)	2/3 (66,6%)	-	41/87 (47,1%)	35/88 (39,8%)
Parlement flamand	9/19 (47,4%)	13/27 (48,1%)	20/43 (46,5%)	7/18 (38,9%)	3/10 (30%)	2/6 (33,3%)	0/1 (0%)	54/124 (43,5%)	52/116 (44,8%)
Parlement bruxellois	2/5 (40%)	1/2 (50%)	1/3 (33,3%)	1/3 (33,3%)	1/3 (33,3%)	0/1 (0%)	-	6/17 (35,3%)	8/17 (47,1%)
Parlement européen	2/3 (66,6%)	1/2 (50%)	1/4 (25%)	1/1 (100%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	-	6/12 (50%)	4/12 (33,3%)
Total	20/41 (48,8%)	23/49 (46,9%)	37/83 (44,6%)	15/35 (42,9%)	8/20 (40%)	4/11 (36,4%)	0/1 (0%)	107/240 (44,6%)	99/233 (42,5%)

Tableau 18. Nombre total de femmes occupant des places éligibles sur les listes électorales pour tous les parlements, par parti politique francophone

Assemblée	Défi	Parti Populaire	Ecolo	MR	PS	cdH	PTB	Total 2019	Total 2014
Chambre des représentants	1/2 (50%)	0/1 (0%)	2/6 (33,3%)	8/20 (40%)	11/23 (47,8%)	4/9 (44,4%)	0/2 (0%)	26/63 (41,3%)	23/62 (37,1%)
Parlement wallon	-	1/1 (100%)	3/4 (75%)	12/25 (48%)	13/30 (43,3%)	5/13 (38,5%)	1/2 (50%)	35/75 (46,7%)	30/75 (40%)
Parlement bruxellois	6/12 (50%)	-	4/8 (50%)	9/18 (50%)	10/21 (47,6%)	3/9 (33,3%)	2/4 (50%)	34/72 (47,2%)	33/72 (45,8%)
Parlement européen	-	-	0/1 (0%)	1/3 (33,3%)	1/3 (33,3%)	0/1 (0%)	-	2/8 (25%)	4/8 (50%)
Total	7/14 (50%)	1/2 (50%)	9/19 (47,4%)	30/66 (45,4%)	35/77 (45,4%)	12/32 (37,5%)	3/8 (37,5%)	97/218 (44,5%)	90/217 (41,5%)

Tableau 19. Nombre total de femmes occupant des places éligibles sur les listes électorales pour tous les parlements, par parti politique germanophone

Assemblée	PRO DG	PFF	Ecolo	Vivant	CSP	SP	Total 2019	Total 2014
Parlement germanophone	3/6 (50%)	2/4 (50%)	1/2 (50%)	1/2 (50%)	3/7 (42,8%)	1/4 (25%)	11/25 (44%)	11/25 (44%)
Parlement européen	-	-	-	-	0/1 (0%)	-	0/1 (0%)	0/1 (0%)
Total	3/6 (50%)	2/4 (50%)	1/2 (50%)	1/2 (50%)	3/8 (37,5%)	1/4 (25%)	11/26 (42,3%)	11/26 (42,3%)

1.8. CONCLUSIONS

Il est difficile de dégager des tendances générales à la hausse ou à la baisse valables pour l'ensemble des listes et des niveaux de pouvoir suite à cette analyse de la présence des femmes sur les listes électorales. En comparaison avec les précédentes élections, on observe en effet des augmentations et des diminutions variées du nombre de femmes selon les listes et les types de places.

Sur les listes électorales pour la Chambre des Représentants, la présence de femmes en têtes de liste et aux places éligibles a assez nettement augmenté par rapport aux précédentes élections, tant sur les listes des partis néerlandophones que francophones. Il n'y a par contre pas d'évolution uniforme concernant la présence des femmes aux places de premières suppléantes et en queues de liste.

Sur les listes électorales pour les parlements régionaux, entre 2014 et 2019, la présence des femmes en têtes de liste a augmenté en Wallonie et à Bruxelles, alors qu'elle diminuait en Flandre et en Communauté germanophone. En ce qui concerne les places éligibles, la présence des femmes s'est assez nettement améliorée en Wallonie et a légèrement augmenté sur les listes bruxelloises des partis francophones. Elle a par contre un peu diminué en Flandre, alors qu'elle est restée stable en Communauté germanophone. Au niveau des autres places stratégiques, on remarquera surtout que la présence des femmes aux places de premier suppléant a diminué tant en Flandre qu'en Wallonie.

Sur les listes électorales belges pour le Parlement européen, on constate que le nombre de têtes de listes des partis néerlandophones reste identique à celui de 2014, mais que la présence des femmes augmente au niveau des places éligibles et au niveau des premiers suppléants. Du côté des quatre partis francophones représentés au Parlement européen, il n'y a plus de femmes tête de liste (il y en avait une en 2014) et la présence des femmes aux places éligibles diminue nettement, même si cette présence se renforce aux deux autres places stratégiques.

La présence de femmes en tête de liste est plus élevée sur les listes des partis néerlandophones, puis sur les listes des partis francophones et enfin au niveau germanophone. Entre 2014 et 2019, cette présence a progressé des côtés néerlandophones et francophones, alors qu'elle a diminué au niveau des listes germanophones. C'est au niveau du Parlement bruxellois que l'on retrouve le pourcentage le plus élevé de listes menées par des femmes.

La situation est par contre quasi identique en ce qui concerne la présence des femmes aux places éligibles sur les listes des partis francophones, néerlandophones et germanophones, présence qui a s'est légèrement renforcée au Nord et au Sud, alors qu'elle restait stable en Communauté germanophone.

2. ANALYSE DE LA REPRÉSENTATION DES FEMMES EN POLITIQUE SUITE AUX ÉLECTIONS DU 26 MAI 2019 ET COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DE 2014

L'objectif de l'analyse des résultats électoraux sous l'angle du genre est de dresser un tableau complet de la représentation des femmes au sein des différentes assemblées et des différents gouvernements du pays, suite au vote des électeurs et sur base des listes électorales présentées par les partis politiques.

2.1. LE NIVEAU FÉDÉRAL

2.1.1. La Chambre des représentants

Du côté des partis néerlandophones, trois partis ont gagnés des sièges à la Chambre : le PVDA (+3), Groen (+2) et surtout le Vlaams Belang qui obtient quinze sièges en plus qu'en 2014. Tous les autres partis ont perdu des sièges par rapport à 2014 : la N-VA qui reste le plus grand parti flamand (-8), le CD&V (-6), le sp.a (-4) et l'Open VLD (-2).

Le nombre d'élues augmente parmi les trois partis qui ont gagné des sièges (cinq élues au Vlaams Belang, deux élues au PVDA et une chez Groen) et il diminue parmi les partis qui ont perdu des sièges (trois élues en moins à la N-VA, deux à l'Open VLD et au sp.a et une au CD&V).

En termes de proportions, on retrouve les pourcentages d'élues les plus faibles dans deux partis « gagnants » : le PVDA et le Vlaams Belang qui ont chacun moins de 40% d'élues. On notera qu'en 2014, deux des trois élus VB étaient des femmes (66,7%). C'est au sp.a qu'on retrouve la proportion la plus élevée d'élues à la Chambre (55,5%), proportion qui se renforce même légèrement (+1,7%) par rapport à 2014 malgré la perte de sièges, comme à la N-VA (+1,6%) et surtout au CD&V (+8,4%). Groen conserve pour sa part 50% d'élues entre 2014 et 2019, alors que cette proportion diminue au niveau de l'Open VLD (-8,3%).

La proportion d'élues néerlandophones à la Chambre diminue légèrement et passe de 44,8% (39 sur 87) à 43,2% (39 sur 88) entre 2014 et 2019. L'augmentation du nombre d'élus néerlandophones à la Chambre entre 2014 et 2019 s'explique par l'élection d'une candidate du PVDA à Bruxelles.

Du côté francophone, Ecolo et le PTB sont les deux seuls partis à avoir obtenu (nettement) plus de sièges en 2019 qu'en 2014 (+7 chacun). Le MR est le parti qui en perd le plus (-6), suivi du cdH (-4) et du PS (-3), alors que le PP perd son seul représentant et disparaît de l'hémicycle. Défi maintient sa représentation à deux sièges.

C'est chez Ecolo (+5) et au PTB (+2) que le nombre d'élues augmente le plus. Malgré la perte de trois sièges, le nombre d'élues augmente d'une unité au PS. Le pourcentage d'élues y passant de 30,4% à 40%. Malgré la perte de six sièges et d'une élue, la proportion d'élues augmente également au niveau du MR (+5,7%), alors qu'elle diminue au niveau du cdH (-4,4%) et reste stable chez Défi (une élue sur deux).

La proportion d'élues francophones à la Chambre augmente donc nettement entre 2014 et 2019 en passant de 31,7% (20 sur 63) en 2014 à 40,3% (25 sur 62) entre 2014 et 2019.

Tous partis confondus, le nombre d'élues à la Chambre passe de 59 à 64 entre 2014 et 2019 et augmente donc de cinq unités. Cette évolution équivaut à une augmentation de 3,4% de la proportion de députées fédérales qui s'établit à 42,7% suite à ces dernières élections.

Tableau 20. Nombre et pourcentage d'élues à la Chambre, par parti (comparaison 2014-2019)

Partis	Elues/sièges 2014	Elues/sièges 2019
CD&V	6/18 (33,3%)	5/12 (41,7%)
Groen	3/6 (50%)	4/8 (50%)
N-VA	14/33 (42,4%)	11/25 (44%)
Open Vld	7/14 (50%)	5/12 (41,7%)
PVDA	-	2/4 (50%)
sp.a	7/13 (53,8%)	5/9 (55,5%)
Vlaams Belang	2/3 (66,7%)	7/18 (38,9%)
Total partis néerlandophones	39/87 (44,8%)	39/88 (44,3%)
cdH	4/9 (44,4%)	2/5 (40%)
Ecolo	2/6 (33,3%)	7/13 (53,8%)
FDf/Défi	1/2 (50%)	1/2 (50%)
MR	6/20 (30%)	5/14 (35,7%)
PP	0/1 (0%)	-
PS	7/23 (30,4%)	8/20 (40%)
PTB	0/2 (0%)	2/8 (25%)
Total partis francophones	20/63 (31,7%)	25/62 (40,3%)
Total	59/150 (39,3%)	64/150 (42,7%)

En ce qui concerne les circonscriptions électorales, on constate que ce sont dans les circonscriptions du Brabant flamand (60%) et du Limbourg (50%) que les proportions d'élues sont les plus élevées. En Flandre orientale (35%) et en Flandre occidentale (37,5%), la proportion d'élues reste inférieure à 40%, alors qu'elle dépasse légèrement ce chiffre dans la circonscription d'Anvers (41,7%) la plus importante circonscription flamande. Enfin, le seul élu néerlandophone à Bruxelles est une élue issue de la liste commune présentée par le PTB et le PVDA.

Tableau 21. Nombre et pourcentage d'élues néerlandophones à la Chambre, par parti et par circonscription électorale

Partis/ circonscriptions	Anvers	Brabant flamand	Flandre occidentale	Flandre orientale	Limbourg	Bruxelles	Elues/sièges
CD&V	1/3 (33,3%)	1/2 (50%)	1/3 (33,3%)	1/2 (50%)	1/2 (50%)	-	5/12 (41,7%)
Groen	1/2 (50%)	1/2 (50%)	0/1 (0%)	1/2 (50%)	1/1 (100%)	-	4/8 (50%)
N-VA	3/8 (37,5%)	3/5 (60%)	1/4 (25%)	2/5 (40%)	2/3 (66,7%)	-	11/25 (44%)
Open Vld	1/2 (50%)	2/3 (66,7%)	1/2 (50%)	1/4 (25%)	0/1 (0%)	-	5/12 (41,7%)
PVDA	1/2 (50%)	-	-	0/1 (0%)	-	1/1 (100%)	2/4 (50%)
sp.a	1/2 (50%)	1/1 (100%)	1/2 (50%)	1/2 (50%)	1/2 (50%)	-	5/9 (55,5%)
Vlaams Belang	2/5 (40%)	1/2 (50%)	2/4 (50%)	1/4 (25%)	1/3 (33,3%)	-	7/18 (38,9%)
Total	10/24 (41,7%)	9/15 (60%)	6/16 (37,5%)	7/20 (35%)	6/12 (50%)	1/1 (100%)	39/88 (44,3%)

Au niveau des circonscriptions wallonnes et bruxelloise, c'est dans la Province de Luxembourg que la proportion d'élues est la plus élevée (50%, soit deux femmes parmi les quatre élus). On retrouve des

pourcentages d'élus élevés et proches de la parité dans les trois circonscriptions électorales qui donnent le plus d'élus côté francophone : Bruxelles et Liège (46,7%), puis le Hainaut (44,4%). Ces pourcentages sont en revanche nettement plus faibles dans les circonscription du Brabant wallon (20%) et de Namur (16,7%).

Tableau 22. Nombre et pourcentage d'élus francophones à la Chambre, par parti et par circonscription électorale

Partis/ circonscriptions	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Bruxelles- Capitale	Elus/sièges
cdH	-	1/1 (100%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	2/5 (40%)
Ecolo	0/1 (0%)	1/3 (33,3%)	2/3 (66,7%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	3/4 (75%)	7/13 (53,8%)
Défi	-	-	-	-	-	1/2 (50%)	1/2 (50%)
MR	1/3 (33,3%)	2/3 (66,7%)	1/3 (33,3%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/3 (33,3%)	5/14 (35,7%)
PS	0/1 (0%)	3/8 (37,5%)	2/5 (40%)	1/1 (100%)	1/2 (50%)	1/3 (33,3%)	8/20 (40%)
PTB	-	1/3 (33,3%)	1/3 (33,3%)	-	0/1 (0%)	0/1 (0%)	2/8 (25%)
Total	1/5 (20%)	8/18 (44,4%)	7/15 (46,7%)	2/4 (50%)	1/6 (16,7%)	6/14 (46,7%)	25/62 (40,3%)

En ce qui concerne les **votes nominatifs**, on compte seulement une femme parmi les 10 candidats ayant recueilli le plus de voix de préférences et quatre²⁰ parmi les 20 plus gros faiseurs de voix. Ces deux chiffres sont strictement identiques à ceux de 2014. On compte au total 16 femmes parmi les 50 candidats les plus populaires (32%), soit une de plus qu'en 2014 (30%).

En termes de **taux de pénétration**²¹, une femme figure dans le classement des dix meilleurs taux et quatre²² (une de mieux qu'en 2014) parmi les vingt meilleurs. On compte au total 15 femmes parmi les 50 candidats ayant recueilli les pourcentages de voix les plus élevés au sein de leurs circonscriptions.

Observer l'élection des femmes en dehors de l'ordre utile des listes permet de savoir si et dans quelle mesure les femmes arrivent à suffisamment capter les voix de préférence émises par les électeurs afin de rompre l'ordre des listes établi par les partis politiques, voire de contrecarrer l'effet dévolutif du vote en case de tête.

Au niveau de la Chambre, on s'aperçoit que deux candidate ont été **élus en dehors de l'ordre utile** sur un total de sept candidats élus en dehors de cet ordre²³. Les femmes représentent donc 28,6% des élus à la Chambre en dehors de l'ordre utile²⁴. Pour information, en 2014, quatre femmes avaient été élues sur un total de dix élus en dehors de cet ordre (40%).

²⁰ Zuhail DEMIR (6^{ème}), Barbara PAS (15^{ème}), Valerie VAN PEEL (16^{ème}) et Maggie DE BLOCK (17^{ème}).

²¹ Le taux de pénétration est le rapport, en pour cent, entre le nombre de voix recueillies par chaque candidat et le nombre total de votes valables exprimés dans la circonscription. Ce classement permet de comparer la popularité des candidats entre circonscriptions, ce que ne permettent pas les chiffres absolus.

²² Zuhail DEMIR (5^{ème}), Florence REUTER (11^{ème}), Mélissa HANUS (15^{ème}) et Eliane TILLIEUX (16^{ème}).

²³ Cinq des sept élus à la Chambre en dehors de l'ordre utile sont issus de listes néerlandophones et deux de listes francophones.

²⁴ Il s'agit d'une élue Vlaamse Belang de la circonscription d'Anvers (Marijke DILLEN, élue à partir de la dernière place de sa liste) et d'une candidate Ecolo élue dans la circonscription de Bruxelles (Séverine de LAVELEYE, élue à partir de la 7^{ème} place).

On détermine habituellement la **composition effective** d'un Parlement suite à la mise en place d'un gouvernement soutenu par une majorité parlementaire et des quelques suppléances qui en résultent. La période qui a suivi les élections, très troublée sur le plan politique, n'a débouché sur la mise en place d'un gouvernement de plein exercice doté de pouvoirs spéciaux²⁵ que dans le cadre de la crise sanitaire provoquée par le Covid-19. Ce gouvernement qui a une durée de vie limitée est une sorte de prolongation du gouvernement en affaires courantes, bénéficiant du soutien temporaire d'une majorité au sein du Parlement issu des élections de mai 2019. Les données relatives à la composition effective de la Chambre des représentants seront mises à jour en fonction de l'évolution de la situation politique au niveau fédéral.

2.1.2. Le Sénat

Le Sénat est composé de 50 sénateurs issus des entités fédérées (Régions ou Communautés) et de 10 sénateurs cooptés. 29 sénateurs sont désignés par le Parlement flamand, 10 par le Parlement de la Communauté française, 8 par le Parlement wallon, 2 par le groupe linguistique français du Parlement bruxellois et un sénateur est délégué par le Parlement de la Communauté germanophone.

Depuis les élections de 2014, plus aucun sénateur n'est donc élu directement. La répartition des sièges au sein du nouveau Sénat reste cependant liée aux résultats du scrutin du 26 mai 2019. Les résultats des élections des parlements de Communauté et de Région déterminent en effet le nombre de sénateurs des entités fédérées que chaque formation politique peut désigner, tandis que les 10 sénateurs cooptés (4 francophones et 6 néerlandophones) sont désignés sur la base du résultat des élections à la Chambre.

Concrètement, suite aux élections, la répartition des 60 sièges du Sénat entre les partis politiques a débouché sur la présence de 28 sénatrices, soit 46,7%. Ce pourcentage est inférieur (-3,3%) à celui de 2014 où 50% des sénateurs étaient des femmes. On dénombre 16 femmes (une de moins qu'en 2014) parmi les 35 sénateurs du groupe linguistique néerlandais, c'est-à-dire 45,7% (-2,9% par rapport à 2014) et 12 femmes (une de moins aussi qu'en 2014) parmi les 25 sénateurs issus de partis francophones²⁶, soit 48% de femmes (-4% par rapport à 2014).

On compte cependant huit partis sur douze (66,7%) dont la moitié des sièges ou plus sont occupés par des femmes. Du côté néerlandophone, seuls Groen, le PVDA et le Vlaams Belang ont une proportion de sénatrices inférieure à 50% et du côté francophone, c'est uniquement le cas du MR. En 2014, six partis sur dix (60%) comptaient 50% ou plus de femmes parmi leurs sénateurs. Entre 2014 et 2019, la proportion de partis où les femmes sont mieux représentées que les hommes au Sénat a donc augmenté, alors que leur nombre total a légèrement régressé.

²⁵ Les pouvoirs spéciaux consistent en l'extension temporaire des pouvoirs du gouvernement permettant à ce dernier de modifier ou d'adopter seul, dans un certain nombre de domaines fixés dans une loi d'habilitation, des normes législatives, et ce afin de faire face à une situation de crise. Vocabulaire politique, Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP).

²⁶ La Communauté germanophone a délégué un sénateur (lié au MR et repris dans le total des partis francophones). La sénatrice cooptée par le PTB-PVDA tête de liste à la Chambre dans la circonscription du Limbourg est reprise sous le rôle linguistique français.

Tableau 23. Nombre et pourcentage de sénatrices, par parti (comparaison 2014-2019)

Partis	Sénatrices / sièges 2014	Sénatrices / sièges 2019
CD&V	5/8 (62,5%)	3/5 (60%)
Groen	2/3 (66,7%)	1/4 (25%)
N-VA	4/12 (33,3%)	5/9 (55,6%)
Open Vld	2/5 (40%)	3/5 (60%)
sp.a	3/5 (60%)	2/4 (50%)
PVDA	-	0/1 (0%)
Vlaams Belang	1/2 (50%)	2/7 (28,6%)
Total partis néerlandophones	17/35 (48,6%)	16/35 (45,7%)
cdH	1/4 (25%)	1/2 (50%)
Ecolo	2/3 (66,7%)	3/5 (60%)
MR	3/9 (33,3%)	2/7 (28,6%)
PS	7/9 (77,8%)	4/7 (57,1%)
PTB	-	2/4 (50%)
Total partis francophones	13/25 (52%)	12/25 (48%)
Total	30/60 (50%)	28/60 (46,7%)

2.1.3. La composition du gouvernement

Il aura fallu attendre la crise sanitaire causée par le Covid-19 pour qu'un gouvernement fédéral de plein exercice dont le programme est limité à la lutte contre le coronavirus et à la prise en charge des effets socio-économiques et budgétaires de la pandémie soit mis en place au mois de mars 2020. Suite à sa prestation de serment, la composition de ce gouvernement est restée identique à celle du gouvernement en affaires courantes. Même si dans la foulée des élections, plusieurs changements ont eu lieu au sein de l'équipe gouvernementale (principalement dus aux départs de plusieurs personnalité vers les institutions européennes), ce gouvernement est en effet resté composé des mêmes partis politiques que ceux qui participaient au gouvernement en affaires courantes depuis décembre 2018. Le soutien parlementaire permettant à ce gouvernement d'être doté des pleins pouvoirs ainsi que de pouvoirs spéciaux est donc venu temporairement de partis extérieurs au gouvernement.

Concrètement, ce gouvernement est composé de 13 ministres dont quatre femmes, soit une proportion de 30,8% de femmes. On soulignera que pour la première fois dans l'histoire de la Belgique, une femme occupe la place de premier ministre. On notera aussi que les trois vice-premiers ministres sont des hommes. Ces données seront mises à jour en fonction de l'évolution de la situation politique au niveau fédéral.

2.2. LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE

2.2.1. Le Parlement flamand

La dynamique électorale au niveau du Parlement flamand est très proche de celle observée à la Chambre pour les partis néerlandophones. Trois partis gagnent des sièges, et c'est le Vlaams Belang qui sort grand vainqueur des élections avec 17 sièges en plus qu'en 2014. Groen et le le PVDA gagnent quatre sièges par rapport aux élections de 2014. Du côté des partis qui perdent des sièges, comme à la Chambre, on retrouve la N-VA et le CD&V (-8), le sp.a (-6), puis l'Open VLD (-3). UF qui n'avait qu'un élu n'en a plus suite au dernier scrutin.

C'est l'Open VLD qui a la proportion d'élues la plus élevée au Parlement flamand (56,2%). Il faut souligner que malgré la perte de trois sièges sur les dix-neuf qu'il occupait suite aux élections de 2014, il y a deux élues supplémentaires dans les rangs du parti libéral, soit une progression de près de 20% de ses élues ! Le parti libéral avait placé deux candidates parmi les trois premières places dans quatre des cinq circonscriptions flamandes et que la tête de liste à Bruxelles était une femme. La proportion d'élues est également supérieure à 50% au CD&V (52,6%). Ce haut pourcentage d'élues, à mettre en relation avec le fait que le CD&V était le parti qui présentait la plus importante proportion de candidates situées à des places éligibles pour le Parlement flamand, est légèrement moins élevé qu'en 2014 (55,5%). Avec 7 élues sur 14, Groen atteint les 50% d'élues, une progression de 10% par rapport à 2014. Viennent ensuite le sp.a et la N-VA qui ont respectivement 46,1% et 45,7% d'élues. On peut noter la progression assez nette des élues nationalistes puisque le parti perd huit sièges, mais seulement une élue par rapport à 2014. Le pourcentage d'élues est inférieur à 40% au Vlaams Belang. Il progresse de 5,8% par rapport aux dernières élections. Le PVDA qui n'avait aucun siège en 2014, n'a qu'une élue sur ses quatre sièges (25%).

Au total, le nombre d'élues progresse de trois unités au parlement flamand entre 2014 et 2019 (de 55 à 58 élues), ce qui représente une progression de 2,3%.

Tableau 24. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement flamand, par parti (comparaison 2014-2019)

Partis	Elues/sièges 2014	Elues/sièges 2019
CD&V	15/27 (55,5%)	10/19 (52,6%)
Groen	4/10 (40%)	7/14 (50%)
N-VA	17/43 (39,5%)	16/35 (45,7%)
Open VLD	7/19 (36,8%)	9/16 (56,2%)
PVDA	-	1/4 (25%)
sp.a	10/18 (55,5%)	6/13 (46,1%)
UF	0/1 (0%)	-
Vlaams Belang	2/6 (33,3%)	9/23 (39,1%)
Total	55/124 (44,4%)	58/124 (46,7%)

Bruxelles est la circonscription électorale où la proportion d'élues au parlement flamand est la plus élevée (66,7%). Les femmes sont majoritaires parmi les élus de deux autres circonscriptions : le Brabant flamand et la Flandre occidentale (55%). La proportion d'élues atteint presque la parité dans la Province d'Anvers (48,5%) et un peu plus de 40% en Flandre orientale. A elles deux, ces circonscriptions représentent près de la moitié des élus du Parlement flamand. Alors qu'à la Chambre, la moitié des élus limbourgeois étaient des femmes, elles ne représentent que 31,2% des élus de cette circonscription au Parlement flamand.

Tableau 25. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement flamand, par parti et par circonscription électorale

Partis / circonscriptions	Anvers	Brabant flamand	Flandre occidentale	Flandre orientale	Limbourg	Bruxelles	Élues/sièges
CD&V	2/4 (50%)	2/3 (66,7%)	3/5 (60%)	2/4 (50%)	1/3 (33,3%)	-	10/19 (52,6%)
Groen	2/4 (50%)	2/3 (66,7%)	0/1 (0%)	2/3 (66,7%)	0/1 (0%)	1/2 (50%)	7/14 (50%)
N-VA	7/12 (58,3%)	3/6 (50%)	2/5 (40%)	2/6 (33,3%)	1/4 (25%)	1/2 (50%)	16/35 (45,7%)
Open Vld	1/3 (33,3%)	2/3 (66,7%)	2/3 (66,7%)	2/4 (50%)	1/2 (50%)	1/1 (100%)	9/16 (56,2%)
PVDA	1/2 (50%)	-	-	0/1 (0%)	0/1 (0%)	-	1/4 (25%)
sp.a	1/2 (50%)	1/2 (50%)	1/3 (33,3%)	1/3 (33,3%)	1/2 (50%)	1/1 (100%)	6/13 (46,1%)
Vlaams Belang	2/6 (33,3%)	1/3 (33,3%)	3/5 (60%)	2/6 (33,3%)	1/3 (33,3%)	-	9/23 (39,1%)
Total	16/33 (48,5%)	11/20 (55%)	11/22 (55%)	11/27 (40,7%)	5/16 (31,2%)	4/6 (66,7%)	58/124 (46,8%)

On compte quatre femmes parmi les 10 candidats ayant recueilli le plus de **voix de préférence**, sept²⁷ parmi les 20 plus gros faiseurs de voix et 22 (44%) parmi les 50 plus gros faiseurs de voix. En 2014, on comptait 21 femmes parmi les 50 premiers faiseurs de voix (42%).

En ce qui concerne les **taux de pénétration** des candidats, on trouve trois femmes parmi les 10 candidats qui ont les meilleurs taux, sept²⁸ parmi les vingt meilleurs (deux de moins qu'en 2014) et 22 parmi 50 meilleurs (44%).

Quatre candidates ont été **élues en dehors de l'ordre utile des listes** (sur un total de huit candidats élus en dehors de celui-ci, chiffre identique à celui de 2014). C'est deux fois plus qu'en 2014 où deux candidates avaient été élues en dehors de l'ordre des listes. Les femmes représentent donc la moitié des élus au Parlement flamand en dehors de l'ordre utile. Elles proviennent toutes de la circonscription d'Anvers²⁹.

La **composition effective** du Parlement flamand a un peu modifié sa composition sexuée, puisqu'on compte une femme en moins en termes de députées, qu'en termes d'élues (56 femmes sur 124 députés, soit 45,2%). Cette légère diminution n'est pas due à la mise en place du gouvernement comme c'est souvent le cas. Même si le nombre de députées CD&V diminue d'une unité, celui de députées N-VA augmente d'une unité, tandis que le nombre de députées Open-VLD reste le même. On observe par contre une diminution du nombre de femmes au niveau du Vlaams Belang. Ce nombre passe de 9 élues à 7 députées, alors que ce parti ne fait pourtant pas partie de la coalition gouvernementale.

²⁷ CREVITS Hilde (2^{ème}), ALMACI Meyrem (7^{ème}), RUTTEN Gwendolyn (8^{ème}), SCHAUVLIEGE Joke (9^{ème}), HOMANS Liesbeth (11^{ème}), VAN CAUTER Carina (13^{ème}), DE RIDDER Annick (20^{ème}).

²⁸ CREVITS Hilde (2^{ème}), RUTTEN Gwendolyn (7^{ème}), AMPE Els (9^{ème}), GROOTHEDDE Celia (14^{ème}), ALMACI Meyrem (16^{ème}), SCHAUVLIEGE Joke (18^{ème}), PEETERS Lydia (19^{ème}).

²⁹ Trois sont issues de la liste N-VA (Kathleen KREKELS – 9^{ème} place ; Manuela VAN WERDE 10^{ème} place ; VAN DER VLOET Tine – 11^{ème} place) et l'autre est une élue Groen (Tine VAN DEN BRANDE – 5^{ème} place).

Pour rappel, en 2014, on comptait 55 députées (soit 44,4% de femmes) suite à la mise en place du gouvernement flamand. Le nombre de députées a donc augmenté d'une unité et de 0,8% entre 2014 et 2019.

Tableau 26. Composition effective sexuée du Parlement flamand, par parti (comparaison 2014-2019)

Partis	Femmes/sièges - 2014	Femmes/sièges - 2019
CD&V	14/27 (51,8%)	9/19 (47,4%)
Groen	4/10 (40%)	7/14 (50%)
N-VA	17/43 (39,5%)	17/35 (48,6%)
Open Vld	8/19 (42,1%)	9/16 (56,2%)
PVDA	/	1/4 (25%)
sp.a	10/18 (55,5%)	6/13 (46,1%)
UF	0/1 (0%)	/
Vlaams Belang	2/6 (33,3%)	7/23 (30,4%)
Total	55/124 (44,4%)	56/124 (45,2%)

2.2.2. Le gouvernement flamand

Le **gouvernement flamand** compte trois femmes (Hilde Crevits - CD&V, Zuhair Demir - N-VA et Lydia Peeters – Open Vld) parmi ses neuf membres (33,3%). Il y a une femme parmi les quatre ministres N-VA (25%), une parmi les trois ministres CD&V (33,3%) et une parmi les deux ministres libéraux (50%). Cette proportion de femmes au sein du gouvernement flamand est inférieure à celle de 2014 où on comptait quatre femmes parmi les neuf membres du gouvernement (44,4%).

2.3. LA RÉGION WALLONNE

2.3.1. Le Parlement wallon

Au Parlement wallon, Ecolo et le PTB ont tous les deux gagné huit sièges. Comme à la Chambre, les autres partis francophones ont tous perdu des sièges : sept pour le PS qui reste tout de même le premier parti wallon, cinq pour le MR, et trois pour le cdH. Le PP perd quant à lui son seul siège.

Au niveau des élues, c'est le MR qui a la plus importante proportion d'élues (55%). Un peu comme du côté de l'Open VLD au parlement flamand, le MR voit son pourcentage d'élues assez nettement augmenter entre 2014 et 2019 (+11%), car malgré la perte de cinq sièges, son nombre d'élues reste identique. Le succès électoral d'Ecolo correspond à une augmentation significative de sa proportion d'élues (+16,7%). Avec 41,7% d'élues, il devance de peu deux autres partis : le PTB qui n'avait aucune élues en 2014 et le cdH (40% d'élues). Le recul du PS en Wallonie se traduit quant à lui par une très nette diminution du nombre et du pourcentage d'élues. Six des sept sièges perdus par le PS le sont par des femmes qui sont donc les grandes perdantes du recul électoral des socialistes (-12,9% d'élues).

Au total, suite aux élections du 26 mai 2019 et à la première application de l'alternance hommes-femmes à toutes les places des listes, on compte 31 élues wallonnes sur un total de 75, soit 41,3% des élues. C'est une élue et 1,3% de femmes en plus qu'en 2014. Dans les petites circonscriptions électorales wallonnes où, compte tenu d'une plus forte répartition des voix entre plusieurs partis, il y a relativement peu d'élus par liste, l'extension de l'alternance hommes-femmes sur les listes n'a donc pas eu d'effet majeur sur l'élection des femmes au Parlement wallon.

Tableau 27. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement wallon, par parti (comparaison 2014-2019)

Partis	Elues/sièges 2014	Elues/sièges 2019
cdH	5/13 (38,5%)	4/10 (40%)
Ecolo	1/4 (25%)	5/12 (41,7%)
MR	11/25 (44%)	11/20 (55%)
PP	0/1 (0%)	-
PS	13/30 (43,3%)	7/23 (30,4%)
PTB-GO !	0/2 (0%)	4/10 (40%)
Total	30/75 (40%)	31/75 (41,3%)

Lorsqu'on compare les pourcentages d'élues dans les différentes circonscriptions qui ne correspondent donc pas aux provinces comme pour l'élection de la Chambre, on compte trois circonscriptions qui ont plus de 50% d'élues : celle de Namur et celle de Tournai en ont 57,1% et celle de Liège (la plus grande circonscription wallonne) 53,8%. La circonscription de Verviers arrive juste derrière avec 50% d'élues. A l'opposé, les circonscriptions de Soignies, de Dinant et de Huy présentent de faibles proportions d'élues (20 à 25%), tandis que celles d'Arlon, de Charleroi et de Mons se situent entre 30 et 40%.

Nous avons vu que les petites circonscriptions wallonnes n'étaient pas favorables à l'élection des femmes et que le nombre de circonscriptions wallonnes avait diminué entre 2014 et 2019. Quelles ont été les répercussions de cette modification a priori favorable à un meilleur équilibre en termes de représentation hommes-femmes, puisqu'augmentant la taille de certaines circonscriptions wallonnes ?

En 2014, il y avait au total six élues sur douze (50%) au sein des circonscriptions de Charleroi et de Thuin. Fusionnées, on compte trois élues sur dix (30%) dans la circonscription de Charleroi – Thuin. Il n'y avait aucune femme parmi les cinq élus des circonscriptions d'Arlon et de Neufchâteau en 2014, alors qu'il y en a eu deux sur six lors de ces dernières élections. Par ailleurs, il y avait une femme parmi quatre élus (25%) dans la circonscription de Soignies en 2014 et il y en a eu une sur cinq (20%) en 2019 dans cette circonscription qui gagnait un siège suite à la reconfiguration des circonscriptions. Au total,

dans l'ensemble des circonscriptions concernées, le nombre de femmes élues est passé de 7 sur 21 (33,3%) en 2014 à 6 sur 21 (28,6%) en 2019, soit une diminution d'une élue (4,7%). L'agrandissement des circonscriptions (augmentation du nombre d'élus par circonscription) a donc finalement eu un impact négatif sur la représentation politique des femmes en Wallonie, alors que l'on considère généralement que plus les circonscriptions sont grandes, plus les femmes ont de chances d'être élues. Entre 2014 et 2019, l'amélioration de la représentation des femmes au niveau wallon s'est faite au niveau des circonscriptions de Liège (+ 2 élues), de Namur (+ 2 élues), et de Tournai (+ 1 élue).

Lorsqu'on s'intéresse aux partis, on remarque que l'écart entre les proportions d'élues libérales (55%) et socialistes (30,4%) est très net. Comment comprendre ces résultats très différents ? On s'aperçoit que le MR obtient une femme parmi deux élus dans sept circonscriptions (voir tableau 7), et que dans les deux circonscriptions où il n'obtient qu'un seul élu, les listes sont emmenées par des femmes. Au PS, il n'y a que trois circonscriptions sur onze où on retrouve une femme parmi les deux élus et dans les cinq circonscriptions où le PS n'obtient qu'un seul élu, les listes sont systématiquement emmenées par des hommes.

Dans les petites circonscriptions wallonnes, la présence ou l'absence de candidates têtes de liste influencent nettement la représentation des femmes au Parlement et explique largement les différences entre le MR et le PS en termes de pourcentages d'élues wallonnes.

Tableau 28. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement wallon, par parti et par circonscription électorale

Circonscriptions/ partis	cdH	Ecolo	MR	PS	PTB	Elues/sièges
Arlon - Bastogne - Marche-en-Famenne - Neufchâteau - Virton	1/2 (50%)	0/1 (0%)	1/2 (50%)	0/1 (0%)	-	2/6 (33,3%)
Charleroi - Thuin	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/2 (50%)	1/4 (25%)	1/2 (50%)	3/10 (30%)
Dinant - Philippeville	0/1 (0%)	-	1/2 (50%)	0/1 (0%)	-	1/4 (25%)
Huy-Waremme	-	0/1 (0%)	1/2 (50%)	0/1 (0%)	-	1/4 (25%)
Liège	1/1 (100%)	1/2 (50%)	1/2 (50%)	2/5 (40%)	2/3 (66,7%)	7/13 (53,8%)
Mons	-	0/1 (0%)	1/1 (100%)	1/2 (50%)	0/1 (0%)	2/5 (40%)
Namur	0/1 (0%)	1/2 (50%)	1/1 (100%)	1/2 (50%)	1/1 (100%)	4/7 (57,1%)
Nivelles	0/1 (0%)	1/2 (50%)	2/4 (50%)	0/1 (0%)	-	3/8 (37,5%)
Soignies - La Louvière	0/1 (0%)	-	-	1/3 (33,3%)	0/1 (0%)	1/5 (20%)
Tournai - Ath -Mouscron	1/1 (100%)	1/1 (100%)	1/2 (50%)	1/2 (50%)	0/1 (0%)	4/7 (57,1%)
Verviers	1/1 (100%)	1/1 (100%)	1/2 (50%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	3/6 (50%)
Total	4/10 (40%)	5/12 (41,7%)	11/20 (55%)	7/23 (30,4%)	4/10 (40%)	31/75 (41,3%)

Au niveau des **votes nominatifs**, on compte une seule femme parmi les 10 candidats ayant recueilli le plus de voix de préférence (deux de moins qu'en 2014), sept³⁰ parmi les 20 plus gros faiseurs de voix (comme en 2014) et 20 (40%) parmi les 50 candidats les plus populaires (une de plus qu'en 2014). Il y a deux femmes qui figurent dans le classement des 10 **taux de pénétration** les plus élevés, six³¹ parmi les 20 meilleurs taux (alors qu'il n'y en avait que deux en 2014) et 19 parmi les 50 meilleurs.

Lorsqu'on s'intéresse à **l'élection des femmes en dehors de l'ordre utile des listes**, on s'aperçoit que toutes l'ont été dans l'ordre utile des listes. Seuls deux candidats (socialistes) ont été élus au Parlement wallon en dehors de cet ordre.

La **composition effective** du Parlement a réduit la proportion de femmes députées. Avec 28 femmes sur 75 députés (trois femmes en moins), la proportion de femmes diminue de 4% par rapport à la proportion d'élues et s'établit à 37,3%. Dans le cadre de la composition effective du Parlement, le pourcentage de femmes n'augmente au sein d'aucun parti. S'il se maintient au niveau du PTB et du cdH, il diminue d'une unité au niveau du PS, du MR et d'Ecolo. Le MR est le parti wallon où les femmes sont le mieux représentées au Parlement (50%) et le PS celui où elles sont le moins bien représentées (26,1%).

Entre 2014 et 2019, le nombre de députées wallonnes a diminué de quatre unités et de 5,4%. En termes de pourcentages, la présence des femmes se renforce entre les deux élections au niveau d'Ecolo, du MR et du PTB, alors qu'elle diminue au cdH et au PS.

Tableau 29. Composition effective sexuée du Parlement wallon, par parti (comparaison 2014-2019)

Partis	Femmes/sièges 2014	Femmes/sièges 2019
cdH	8/13 (61,5%)	4/10 (40%)
Ecolo	1/4 (25%)	4/12 (33,3%)
MR	11/25 (44%)	10/20 (50%)
PS	12/30 (40%)	6/23 (26,1%)
PP	0/1 (0%)	/
PTB	0/2 (0%)	4/10 (40%)
Total	32/75 (42,7%)	28/75 (37,3%)

³⁰ DE BUE Valérie (3^{ème}), BERNARD Alice (11^{ème}), LARUELLE Sabine (12^{ème}), MORREALE Christie (15^{ème}), KAPOMPOLE Joëlle (17^{ème}), LAFFUT Anne (18^{ème}), RYCKMANS Hélène (20^{ème}).

³¹ DE BUE Valérie (8^{ème}), KAPOMPOLE Joëlle (10^{ème}), CASSART-MAILLEUX Caroline (16^{ème}), LARUELLE Sabine (17^{ème}), LAFFUT Anne (18^{ème}), GALANT Jacqueline (19^{ème}).

2.3.2. Le gouvernement wallon

Suite aux élections de 2014, on comptait seulement une femme parmi les huit membres du gouvernement wallon, soit 12,5%. Comme en 2009, ce pourcentage très faible de femmes au sein du gouvernement wallon traduisait un respect minimal de l'obligation légale de mixité des gouvernements belges. Depuis 2019, un décret spécial³² impose que le pourcentage de femmes ou d'hommes membres du gouvernement wallon soit d'au moins un tiers. Le gouvernement wallon est donc le seul gouvernement du pays où l'obligation minimale de mixité a été renforcée. Suite aux premières élections qui ont suivi cette modification réglementaire, trois femmes (Christie Morreale – PS ; Valérie De Bue – MR et Céline Tellier - Ecolo) font partie du gouvernement wallon, sur un total de huit membres (trois ministre PS, trois ministres MR et deux ministres Ecolo), ce qui représente 37,5% de femmes.

³² Décret spécial du 2 mai 2019 modifiant les articles 60 et 64 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles en vue de garantir une présence équilibrée de femmes et d'hommes au sein du Gouvernement wallon (M.B. du 22 mai 2019).

2.4. LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

2.4.1. Le Parlement bruxellois

A Bruxelles, les résultats électoraux suivent la même logique qu'au niveau fédéral et qu'en Wallonie pour les partis francophones, mais pas du côté des partis néerlandophones où le Vlaams Belang reste très faible. Au niveau francophone, Ecolo (+7 sièges) et le PTB (+6 sièges) progressent nettement, alors que DierAnimal, un nouveau parti obtient un siège. Tous les autres partis sont en recul : moins cinq sièges pour le MR, moins quatre pour le PS (qui reste premier parti bruxellois), moins trois pour le cdH et moins deux pour Défi. Du côté néerlandophone, Groen devient le premier parti flamand à Bruxelles avec quatre sièges (+1) et Agora et le PVDA en obtiennent chacun un. L'Open VLD qui était le premier parti flamand en 2014 perd deux sièges (3 sièges) et le CD&V un (1 siège). La N-VA (3 sièges), le sp.a (3 sièges) et le Vlaams Belang (1 siège) restent stables.

Avec sa seule élue, le parti DierAnimal est le parti qui présente le pourcentage le plus élevé d'élues (100%). En dehors de ce cas particulier, deux partis dans des situations très différentes sur le plan électoral ont des proportions d'élues supérieures à 50% : Ecolo et le MR qui ont chacun 53,8% d'élues. Comme en Wallonie, le MR a perdu de nombreux sièges lors de ces dernières élections, mais maintient le même nombre d'élues qu'en 2014. Le pourcentage d'élues libérales augmente donc de manière significative (14,9%). Du côté d'Ecolo, le nombre d'élues augmente de trois unités par rapport à 2014, mais la proportion d'élues diminue de près de 10% entre 2014 (où le pourcentage d'élues était très élevé) et 2019. On compte cinq élues PTB parmi les dix élus du parti communiste (50%), une proportion élevée et identique à celle de 2014. Malgré son recul électoral, le cdH voit également sa proportion d'élues nettement augmenter et atteindre 50% (3 élues sur 6 sièges). Le pourcentage d'élues Défi reste stable à 40%, tandis que la diminution du nombre de sièges occupés par le PS se traduit par une régression de la représentation des femmes parmi ses députés. Comme en Wallonie, le PS est le parti qui a la plus faible proportion d'élues à Bruxelles (29,4%), parmi les partis francophones.

Vu le plus faible nombre de sièges occupés par les partis néerlandophones à Bruxelles, les variations en termes de pourcentages sont parfois assez brutales et il est donc important d'observer l'évolution de la représentation féminine en termes de sièges. En perdant un siège sur les deux qu'il détenait, le CD&V n'a plus qu'un élu et c'est une femme. En gagnant deux sièges et une élue par rapport à 2014, Groen atteint 50% d'élues (2 sur 4). La N-VA, l'Open VLD et le sp.a ont chacun un tiers d'élues. La N-VA conserve ses trois sièges, mais perd une élue, ce qui implique une forte diminution de la proportion d'élues dans ce parti (-33,3%). L'Open VLD perd deux sièges sur cinq et une élue. Il voit donc également sa proportion d'élues diminuer (-6,7%). Avec une femme parmi ses trois élus, la situation du sp.a reste identique à celle de 2014. Enfin, Agora, le PVDA et le Vlaams Belang ont chacun un élu masculin au Parlement bruxellois.

Tableau 30. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, par parti (comparaison 2014-2019)

Partis	Elues/sièges 2014	Elues/sièges 2019
cdH	3/9 (33,3%)	3/6 (50%)
DierAnimal	-	1/1 (100%)
Ecolo	5/8 (62,5%)	8/15 (53,3%)
FDf/Défi	5/12 (41,7%)	4/10 (40%)
MR	7/18 (38,9%)	7/13 (53,8%)
PS	7/21 (33,3%)	5/17 (29,4%)
PTB	2/4 (50%)	5/10 (50%)
Total partis francophones	29/72 (40,3%)	33/72 (45,8%)
Agora	-	0/1 (0%)
CD&V	1/2 (50%)	1/1 (100%)
Groen	1/3 (33,3%)	2/4 (50%)
N-VA	2/3 (66,7%)	1/3 (33,3%)
Open Vld	2/5 (40%)	1/3 (33,3%)
sp.a-one.brussels	1/3 (33,3%)	1/3 (33,3%)
PVDA	-	0/1 (0%)
Vlaams Belang	0/1 (0%)	0/1 (0%)
Total partis néerlandophones	7/17 (41,2%)	6/17 (35,3%)
Total	36/89 (40,4%)	39/89 (43,8%)

Au niveau des **votes nominatifs**³³, on compte quatre femmes parmi les 10 candidats ayant recueilli le plus de voix de préférences (une de plus qu'en 2014), neuf³⁴ parmi les 20 plus gros faiseurs de voix (trois de plus qu'en 2014) et 26 parmi les 50 plus gros faiseurs de voix (10 de plus qu'en 2014 !). La Région de Bruxelles-Capitale est le seul endroit où les femmes sont majoritaires parmi les plus gros faiseurs de voix.

Lorsqu'on s'intéresse à **l'élection des femmes en dehors de l'ordre utile des listes**, on s'aperçoit d'abord qu'il y a beaucoup plus d'élus en dehors de l'ordre utile à Bruxelles qu'ailleurs. Huit candidates ont en effet été élues au Parlement bruxellois en dehors de l'ordre utile sur un total de 20 candidats élus en dehors de cet ordre, soit 40%.³⁵

Contrairement à 2014, où le nombre de femmes au Parlement bruxellois n'avait pas évolué entre l'élection et la mise en place du gouvernement, la proportion de femmes a assez nettement augmenté dans le cadre de la **composition effective** du Parlement bruxellois. Le nombre et le pourcentage de femmes sont ainsi passés de 39 élues (43,3%) à 43 députées (48,3%), soit une augmentation de 5%. Cette augmentation de la présence des femmes au sein du Parlement bruxellois a lieu tant au niveau francophone, qu'au niveau néerlandophone : par rapport aux élections le nombre de femmes augmente de deux unités dans chaque groupe linguistique. Côté néerlandophone, le nombre de députées augmente à l'Open VLD et au sp.a, alors qu'il augmente au MR et au PS du côté francophone. Ces changements sont liés à la participation des partis au gouvernement bruxellois, sauf au niveau du

³³ Comme il n'y a qu'une circonscription électorale au niveau bruxellois, le classement des votes nominatifs correspond à celui des pourcentages de voix obtenues.

³⁴ SCHEPMANS Françoise (2^{ème}), DE SMEDT Françoise (5^{ème}), LAANAN Fadila (8^{ème}), TRACHTE Barbara (10^{ème}), FREMAULT Céline (11^{ème}), LAHSSAINI Leila (12^{ème}), BERTRAND Alexia (15^{ème}), GENOT Zoé (18^{ème}), d'URSEL Anne-Charlotte (20^{ème}).

³⁵ En 2014, il y avait six femmes parmi 20 élus en dehors de l'ordre utile. Du côté néerlandophone, la seule élue en dehors de l'ordre des listes est issue de la liste Groen (Lotte STOOPS – 7^{ème}). Du côté des partis francophones, ces élues proviennent des listes Ecolo (Farida TAHAR – 6^{ème} et Zoé GENOT – dernière place), du cdH (Gladys KAZADI – 12^{ème}), du MR (Viviane TEITELBAUM – 71^{ème}), de Défi (Ariane de LOBKOWICZ-d'URSEL – 48^{ème}) et du PTB (DE BOCK Caroline – 8^{ème} et LAHSSAINI Leila – 25^{ème}). On note qu'il n'y a aucune femme parmi les six élus socialistes en dehors de l'ordre utile.

groupe MR où l'augmentation de la représentation féminine est due au remplacement par une femme d'un élu souhaitant rester pleinement actif au niveau communal (Boris DILLIES).
Suite aux élections de 2019, on compte donc sept députées bruxelloises en plus par rapport à 2014, soit une augmentation de 7,9% des députées. Cette augmentation est exclusivement due à la nette augmentation du nombre de députées francophones à Bruxelles.

Tableau 31. Composition effective sexuée du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, par parti (comparaison 2014-2019)

Partis	Femmes/sièges – 2014	Femmes/sièges – 2019
cdH	2/9 (22,2%)	3/6 (50%)
DierAnimal	-	1/1 (100%)
Ecolo	5/8 (62,5%)	8/15 (53,3%)
DFD/Défi	5/12 (41,7%)	4/10 (40%)
MR	7/18 (38,9%)	8/13 (61,5%)
PS	7/21 (33,3%)	6/17 (35,3%)
PTB	2/4 (50%)	5/10 (50%)
Total partis francophones	28/72 (38,9%)	35/72 (48,6%)
Agora	-	0/1 (0%)
CD&V	1/2 (50%)	1/1 (100%)
Groen	1/3 (33,3%)	2/4 (50%)
N-VA	2/3 (66,7%)	1/3 (33,3%)
Open Vld	3/5 (60%)	2/3 (66,6%)
sp.a-one.brussels	1/3 (33,3%)	2/3 (66,6%)
PVDA	-	0/1 (0%)
Vlaams Belang	0/1 (0%)	0/1 (0%)
Total partis néerlandophones	8/17 (47%)	8/17 (47%)
Total	36/89 (40,4%)	43/89 (48,3%)

2.4.2. Le gouvernement bruxellois

Suite aux élections de 2014, le gouvernement bruxellois était composé de manière paritaire, puisqu'on comptait quatre femmes parmi ses huit membres (50%). Suite aux dernières élections, on ne compte plus que trois femmes parmi les huit membres du gouvernement (37,5%). La coalition gouvernementale est composée du PS, d'Ecolo et de Défi côté francophone et de Groen, de l'Open VLD et de one.brussels-sp.a côté néerlandophone. Le gouvernement composé d'un ministre-président, de quatre ministres et de trois secrétaires d'Etat, compte une femme ministre (Elke Van den Brandt - Groen) et deux femmes secrétaires d'Etat (Nawal Ben Hamou - PS et Barbara Trachte - Ecolo).

2.5. LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

2.5.1. Le Parlement de la Communauté française

A la différence des autres parlements régionaux et communautaires, les membres du Parlement de la Communauté française ne sont pas directement élus. Ce Parlement est en effet composé des 75 membres élus en qualité de membres du Parlement wallon et de 19 membres élus par le groupe linguistique francophone du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

On compte 35 femmes parmi les 94 députés du Parlement de la Communauté française (37,2%) suite aux dernières élections et à la mise en place du gouvernement de la Communauté française. Ce résultat constitue une diminution significative (-6,4%) de la proportion de députées par rapport à 2014 et coïncidence, un exact retour au nombre et à la proportion de députées suite aux élections de 2009. C'est au sein du groupe MR que la proportion de femmes est la plus élevée (47,8%), devant le PTB (38,5%) et le CdH (36,4%). Le pourcentage de députées est à peine supérieur à 30% dans les trois autres partis représentés (Défi, PS et Ecolo). Le MR et le PTB (qui n'avait que deux députés en 2014) sont les seuls partis dont la proportion de femmes augmente entre 2014 et 2019.

Tableau 32. Composition effective sexuée du Parlement de la Communauté française, par parti (comparaison 2014-2019)

Partis	Femmes/ sièges – 2014	Femmes /sièges – 2019
cdH	8/16 (50%)	4/11 (36,4%)
Ecolo	2/6 (33,3%)	5/16 (31,2%)
FDF	2/3 (66,7%)	1/3 (33,3%)
MR	12/30 (40%)	11/23 (47,8%)
PS	17/36 (47,2%)	9/28 (32,1%)
PP	0/1 (0%)	/
PTB	0/2 (0%)	5/13 (38,5%)
Total	41/94 (43,6%)	35/94 (37,2%)

2.5.2. Le gouvernement de la Communauté française

On compte trois femmes parmi les cinq membres du gouvernement de la Communauté française, soit 60%. Les femmes sont donc majoritaires au sein de ce gouvernement. Il y a une ministre PS (Caroline Désir) et une ministre MR (Valérie Glatigny), alors que le PS et le MR ont chacun deux ministres. Le seul ministre Ecolo est une femme (Bénédicte Linard). Pour rappel, suite aux élections de 2014, on comptait deux femmes sur un total de sept ministres, soit seulement 28,6%. L'évolution est donc spectaculaire.

2.6. LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

2.6.1. Le Parlement de la Communauté germanophone

Au niveau germanophone, le CSP qui avait le plus de sièges en 2014 en perd un, tout comme le PFF, alors qu'Ecolo et Vivant en gagnent chacun un.

Le nombre global d'élues reste le même en 2019 qu'en 2014 : neuf sur vingt-cinq, soit une proportion de 36% d'élues. Les seuls changements en termes de nombre d'élues concernent le PFF qui en perd une et passe donc de 50% à 33% d'élues et Pro DG qui en gagne une, alors qu'il reste stable en termes de sièges (6) et qui est le seul parti germanophone à atteindre la parité en termes d'élues. Le pourcentage d'élues diminue chez Ecolo et Vivant (33,3%) qui gagnent chacun un siège mais pas d'élues, alors que le SP dont le nombre de siège reste stable n'a toujours qu'un quart d'élues.

Tableau 33. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement de de la Communauté germanophone, par parti (comparaison 2014-2019)

Partis	Elues/sièges 2014	Elues/sièges 2019
CSP	2/7 (28,6%)	2/6 (33,3%)
Ecolo	1/2 (50%)	1/3 (33,3%)
PFF	2/4 (50%)	1/3 (33,3%)
Pro DG	2/6 (33,3%)	3/6 (50%)
SP	1/4 (25%)	1/4 (25%)
Vivant	1/2 (50%)	1/3 (33,3%)
Total	9/25 (36%)	9/25 (36%)

Au niveau des **votes nominatifs**³⁶, on compte deux femmes parmi les 10 candidats ayant recueilli le plus de voix de préférences (comme en 2014), six³⁷ parmi les 20 (comme en 2014) et 19 parmi les 50 candidats les plus populaires (trois de plus qu'en 2019).

En ce qui concerne l'**élection des femmes en dehors de l'ordre utile des listes**, on constate qu'il n'y en a eu aucune et qu'il n'y a d'ailleurs eu qu'un seul élu en dehors de cet ordre au Parlement de la Communauté germanophone, alors qu'il y avait eu cinq (mais aucune femme) en 2014.

Suite à la mise en place du gouvernement et à la composition effective du Parlement de la Communauté germanophone, le nombre de députées augmente d'une unité par rapport au nombre d'élues et s'établit à 10, soit 40%. Ce n'est cependant pas dans un parti membre de la coalition gouvernementale que le nombre de députées évolue. C'est au sein du CSP qu'un élu masculin (parti siéger au Parlement européen) cède son siège à une femme, portant le pourcentage de députées issues de ce parti à 50%.

Par rapport à 2014 où on comptait sept députées, soit 28% de femmes, le nombre et le pourcentage de députées ont donc augmenté de trois unités et de 12%.

³⁶ Comme à Bruxelles, il n'y a qu'une circonscription électorale au niveau de la Communauté germanophone, le classement des votes nominatifs correspond donc à celui des pourcentages de voix obtenues.

³⁷ WEYKMANS Isabelle (6^{ème}), CREUTZ-VILVOYE Patricia (8^{ème}), KLINKENBERG Lydia (11^{ème}), VOSS WERDING Inga (15^{ème}), JADIN Evelyn (18^{ème}) SCHMITZ Petra (19^{ème}).

Tableau 34. Nombre et pourcentage de députées au Parlement de de la Communauté germanophone, par parti (comparaison 2014-2019)

Partis	Députées/sièges – 2014	Députées/sièges – 2019
CSP	2/7 (28,6%)	3/6 (50%)
Ecolo	1/2 (50%)	1/3 (33,3%)
PFF	1/4 (25%)	1/3 (33,3%)
Pro DG	2/6 (33,3%)	3/6 (50%)
SP	1/4 (25%)	1/4 (25%)
Vivant	0/2 (0%)	1/3 (33,3%)
Total	7/25 (28%)	10/25 (40%)

2.6.2. Le gouvernement de la Communauté germanophone

Comme suite aux élections de 2014, on compte une femme parmi les quatre membres du gouvernement germanophone (25%). La coalition gouvernementale est composée de Pro DG, du SP et du PFF. Le seul ministre PFF (parti libéral) est une femme (Isabelle Weyckmans).

2.7. LE PARLEMENT EUROPÉEN

La délégation belge au Parlement européen se compose de vingt-et-un députés : douze néerlandophones, huit francophones et un germanophone.

Au niveau du collège néerlandophone, la N-VA et l'Open Vld qui étaient les partis les mieux représentés en 2014 perdent chacun un siège, alors que le Vlaamse Belang en gagne deux. Il y a deux élues supplémentaires par rapport à 2014, ce qui représente six élues sur douze et 50% d'élues néerlandophones au Parlement européen. Le seul siège de Groen est désormais occupé par une femme et le Vlaamse Belang compte une femme parmi ses deux nouveaux élus. Pour le reste, tous les autres partis conservent leurs seules élues. A noter que comme chez Groen, le seul élu sp.a est une femme.

Au niveau du collège francophone, Ecolo et le PTB gagnent chacun un siège, tandis que le MR et le PS en perdent chacun un. Il y a une élue en plus du côté francophone par rapport à 2014, il s'agit du siège supplémentaire obtenu par Ecolo. Il n'y a pas de changement ailleurs, le MR et le PS conservant leur élue malgré la perte d'un siège. Au total, on compte donc trois élues sur huit suite aux dernières élections, ce qui correspond à un passage de 25% à 37,5% d'élues francophones au Parlement européen.

Il n'y a aucune évolution dans le collège germanophone, où le CSP conserve son seul siège occupé par un homme.

Au final, il y a donc neuf femmes parmi les 21 députés belges au Parlement européen (42,8%), c'est-à-dire trois femmes en plus par rapport à 2014 où le pourcentage d'élues n'était que de 28,6%.

Tableau 35. Nombre et pourcentage d'élues de la délégation belge au Parlement européen, par parti (comparaison 2014-2019)

Partis	Elues/sièges – 2014	Elues/sièges – 2019
CD&V	1/2 (50%)	1/2 (50%)
Groen	0/1 (0%)	1/1 (100%)
N-VA	1/4 (25%)	1/3 (33,3%)
Open Vld	1/3 (33,3%)	1/2 (50%)
sp.a	1/1 (100%)	1/1 (100%)
Vlaams Belang	0/1 (0%)	1/3 (33,3%)
Total Collège néerlandophone	4/12 (33,3%)	6/12 (50%)
cdH	0/1 (0%)	0/1 (0%)
Ecolo	0/1 (0%)	1/2 (50%)
MR	1/3 (33,3%)	1/2 (50%)
PS	1/3 (33,3%)	1/2 (50%)
PTB	-	0/1 (0%)
Total Collège francophone	2/8 (25%)	3/8 (37,5%)
CSP	0/1 (0%)	0/1 (0%)
Total Collège germanophone	0/1 (0%)	0/1 (0%)
Total général	6/21 (28,6%)	9/21 (42,8%)

On compte trois femmes parmi les 10 candidats ayant recueilli le plus de **voix de préférences** (une de moins qu'en 2014), six³⁸ parmi les 20 plus gros faiseurs de voix (une de moins qu'en 2014) et 24 parmi les 50 candidats ayant recueilli le plus de voix de préférences (une de plus qu'en 2014).

³⁸ DE SUTTER Petra (6^{ème}), VAN BREMPT Kathleen (7^{ème}), THYSSEN Marianne (9^{ème}), RIES Frédérique (11^{ème}), KANKO Assita (14^{ème}), ARENA Maria (18^{ème}).

Il y a quatre femmes³⁹ qui figurent dans le classement des vingt **taux de pénétration** les plus élevés (trois de moins qu'en 2014), dont une seule dans le top 10 (trois de moins qu'en 2014). On retrouve 17 femmes parmi les 50 meilleurs faiseurs de voix.

En ce qui concerne l'**élection des femmes en dehors de l'ordre utile des listes** on s'aperçoit qu'il n'y en a pas eu et qu'il n'y a d'ailleurs aucun candidat élu en dehors de l'ordre utile sur les listes belges pour le Parlement européen.

La **composition effective** de la délégation belge au Parlement européen compte huit femmes sur 21 (38,1%), soit une femme de moins que le nombre d'élues. Cette diminution n'est pas due à la désignation du commissaire belge (Didier REYNDERS - MR), mais est le résultat du remplacement de la seule élue du Vlaams Belang par un homme.

Entre 2014 et 2019, le nombre et la proportion de députées européennes sont donc passés de cinq à huit (+3) et de 23,8% à 38,1 (+14,3%). Cette évolution positive de la présence des femmes parmi la délégation belge au Parlement européen est due au fait qu'il y a deux députées néerlandophones et une députée francophone en plus par rapport à 2014 où le nombre de femmes au sein de la délégation belge était très faible.

Tableau 36. Composition effective sexuée de la délégation belge au Parlement européen, par parti (comparaison 2009-2014)

Partis	Députées/sièges – 2014	Députées/sièges – 2019
CD&V	0/2	1/2 (50%)
Groen	0/1	1/1 (100%)
N-VA	1/4	1/3 (33,3%)
Open Vld	1/3	1/2 (50%)
sp.a	1/1	1/1 (100%)
Vlaams Belang	0/1	0/3 (0%)
Total collège néerlandophone	3/12 (25%)	5/12 (41,7%)
cdH	0/1	1/2 (50%)
Ecolo	0/1	1/2 (50%)
MR	1/3	1/2 (50%)
PS	1/3	0/1 (0%)
Total collège francophone	2/8 (25%)	3/8 (37,5%)
CSP	0/1 (0%)	0/1 (0%)
Total collège germanophone	0/1 (0%)	0/1 (0%)
Total général	5/21 (23,8%)	8/21 (38,1%)

³⁹ KLINKENBERG Lydia (6^{ème}), RIES Frédérique (11^{ème}), CREUTZ-VILVOYE Patricia (13^{ème}), DE SUTTER Petra (19^{ème}).

2.8. LES ÉLUES AU SEIN DES PARTIS POLITIQUES

Pour terminer, voici les principaux chiffres présentés dans un seul tableau afin d'avoir une vision d'ensemble du nombre et de la proportion d'élues par parti, par rôle linguistique et au niveau global.

Au niveau des partis néerlandophones, le nombre total d'élues passe de 105 en 2014 (43,7%) à 108 en 2019 (45%), soit une progression de trois élues (+1,3%).

A l'exception du sp.a dont la majorité des élus était des femmes en 2014 et qui maintient la parité hommes-femmes parmi ses élus en 2019, tous les partis néerlandophones voient leurs proportions d'élues augmenter. C'est le cas au niveau des partis qui ont augmenté leur nombre de sièges comme Groen (+11,8%) ou dans une bien moindre mesure le Vlaamse Belang (+1,4%), comme des partis qui ont perdu des sièges entre 2014 et 2019 : l'Open VLD (+7%), le CD&V (+3,1%) et la N-VA (+2,9%). On remarque notamment que l'Open VLD qui a perdu huit sièges ne perd qu'une élue.

Trois partis néerlandophones présentent une proportion d'élues égale ou supérieure à 50% : Groen, le CD&V et le sp.a, suivis de près par l'Open VLD (48,5%), puis par la N-VA (43,9%) et le Vlaams Belang qui n'atteint pas les 40% d'élues. Avec 25% d'élues le PVDA qui n'avait aucun siège en 2014 présente une assez faible proportion d'élues. Enfin, le seul élu Agora est un homme.

Au niveau des partis francophones, le nombre total d'élues passe de 81 en 2014 (37,1%) à 93 en 2019 (42,7%), soit une augmentation de douze élues (5,6%).

Deux partis francophones voient leurs proportions d'élues diminuer : Défi qui perd deux sièges et une élue (-1,1%) et le PS (-2,5%). Les pourcentages d'élues augmentent ailleurs. C'est le cas chez les partis qui gagnent des sièges comme le PTB (+15%) et Ecolo (+7,9%), mais aussi au niveau des partis qui ont perdu des sièges comme le MR (+11,1%), le cdH (+3,4%).

En dehors du cas particulier de Dier Animal dont le seul élu est une femme (100%), seul Ecolo atteint la parité hommes-femmes en termes d'élues. Il faut souligner que le MR qui perd 17 sièges tous niveaux confondus ne perd qu'une élue et présente une proportion d'élues très proche de la parité (49%). Défi, le cdH et le PTB ont des pourcentages d'élues qui se situent autour de 40%, alors que le PS dépasse à peine le tiers d'élues.

Au niveau des partis germanophone, le nombre total d'élues n'évolue pas entre 2014 et 2019. Il reste à neuf, soit 34,6% des élus. Comme il n'y a qu'un élu au Parlement européen en dehors des élus du Parlement germanophone, les évolutions sont largement identiques à celles mises en évidence dans le cadre de l'analyse des résultats de l'élection du Parlement de la Communauté germanophone.

Par rapport à 2014, les seuls changements en termes de nombre d'élues concernent le PFF qui en perd une et passe donc de 50% à 33% d'élues et Pro DG qui en gagne une, alors qu'il reste stable en termes de sièges (6) et qui est le seul parti germanophone à atteindre la parité en termes d'élues. Le pourcentage d'élues diminue chez Ecolo et Vivant (33,3%) qui gagnent chacun un siège mais pas d'élues. La proportion d'élues augmente légèrement au niveau du CSP qui conserve deux élues (28,6%), mais ne compte plus que sept sièges, alors que le SP dont le nombre de sièges reste stable n'a toujours qu'un quart d'élues.

Au niveau global, tous niveaux de pouvoir confondus, le nombre total d'élues passe de 195 en 2014 (40,3%) à 210 en 2019 (43,4%), soit une augmentation de 15 élues (3,1%).

Tableau 37. Nombre et pourcentage d'élues, par parti et par assemblée

Partis/ Assemblées	Chambre	Parlement flamand	Parlement bruxellois	Parlement européen	Total 2019	Total 2014
Agora	-	-	0/1 (0%)	-	0/1 (0%)	-
CD&V	5/12 (41,7%)	10/19 (52,6%)	1/1 (100%)	1/2 (50%)	17/34 (50%)	23/49 (46,9%)
Groen	4/8 (50%)	7/14 (50%)	2/4 (50%)	1/1 (100%)	14/27 (51,8%)	8/20 (40%)
N-VA	11/25 (44%)	16/35 (45,7%)	1/3 (33,3%)	1/3 (33,3%)	29/66 (43,9%)	34/83 (41%)
Open Vld	5/12 (41,7%)	9/16 (56,2%)	1/3 (33,3%)	1/2 (50%)	16/33 (48,5%)	17/41 (41,5%)
PVDA	1/3 (33,3%)	1/4 (25%)	0/1 (0%)	-	2/8 (25%)	-
sp.a	5/9 (55,5%)	6/13 (46,1%)	1/3 (33,3%)	1/1 (100%)	13/26 (50%)	19/35 (54,2%)
UF	-	-	-	-	-	0/1 (0%)
Vlaams Belang	7/18 (38,9%)	9/23 (39,1%)	0/1 (0%)	1/3 (33,3%)	17/45 (37,8%)	4/11 (36,4%)
Total élues partis néerlandophones	38/87 (43,7%)	58/124 (46,8%)	6/17 (35,3%)	6/12 (50%)	108/240 (45%)	105/240 (43,7%)
	Chambre	Parlement wallon	Parlement bruxellois	Parlement européen	Total 2019	Total 2014
cdH	2/5 (40%)	4/10 (40%)	3/6 (50%)	0/1 (0%)	9/22 (40,9%)	12/32 (37,5%)
Dier Animal	-	-	1/1 (100%)	-	1/1 (100%)	-
Ecolo	7/13 (53,8%)	5/12 (41,7%)	8/15 (53,3%)	1/2 (50%)	21/42 (50%)	8/19 (42,1%)
FDf/Défi	1/2 (50%)	-	4/10 (40%)	-	5/12 (41,7%)	6/14 (42,8%)
MR	5/14 (35,7%)	11/20 (55%)	7/13 (53,8%)	1/2 (50%)	24/49 (49%)	25/66 (37,9%)
PP	-	-	-	-	-	0/2 (0%)
PS	8/20 (40%)	7/23 (30,4%)	5/17 (29,4%)	1/2 (50%)	21/62 (33,9%)	28/77 (36,4%)
PTB	3/9 (33,3%)	4/10 (40%)	5/10 (50%)	0/1 (0%)	12/30 (40%)	2/8 (25%)
Total élues partis francophones	26/63 (41,3%)	31/75 (41,3%)	33/72 (45,8%)	3/8 (37,5%)	93/218 (42,7%)	81/218 (37,1%)
Total élues Chambre/RBC	64/150 (42,7%)		39/89 (43,8%)			
	/	Parlement germanophone	/	Parlement européen	Total 2019	Total 2014
CSP	-	2/6 (33,3%)		0/1 (0%)	2/7 (28,6%)	2/8 (25%)
Ecolo	-	1/3 (33,3%)		-	1/3 (33,3%)	1/2 (50%)
PFF	-	1/3 (33,3%)		-	1/3 (33,3%)	2/4 (50%)
Pro DG	-	3/6 (50%)		-	3/6 (50%)	2/6 (33,3%)
SP	-	1/4 (25%)		-	1/4 (25%)	1/4 (25%)
Vivant	-	1/3 (33,3%)		-	1/3 (33,3%)	1/2 (50%)
Total élues partis germanophones		9/25 (36%)		0/1 (0%)	9/26 (34,6%)	9/26 (34,6%)
Total	64/150 (42,7%)	137/313 (43,8%)		9/21 (42,8%)	210/484 (43,4%)	195/484 (40,3%)

2.9. CONCLUSIONS

La présence des femmes s'est une nouvelle fois renforcée au sein de la majorité des assemblées suite aux élections du 26 mai 2019.

A la **Chambre**, le pourcentage d'élues (42,7%) se situe désormais au-dessus de 40%, alors que ce n'était pas le cas suite aux élections de 2014. Au **Parlement flamand**, la proportion de femmes atteint un niveau remarquable de 46,7% d'élues et de 45,2% de députées suite à la mise en place du gouvernement flamand. A Bruxelles, le pourcentage d'élues (43,8%) et de députées (48,8%) a nettement augmenté par rapport aux résultats des élections de 2014, le **Parlement bruxellois** redevenant l'assemblée la plus féminisée du pays. Si le nombre d'élues au **Parlement de la Communauté germanophone** en 2019 était identique à celui de 2014, la proportion de députées y a très nettement augmenté pour atteindre 40%, soit 12% de plus qu'en 2014. Au **Parlement européen**, la proportion d'élues a beaucoup progressé entre 2014 et 2019 au sein de la délégation belge (42,8%, +14,2%), tout comme le pourcentage de députées qui est de 38,1% (+14,3%). La proportion d'élues a aussi un peu augmenté au **Parlement wallon** où elle a atteint 41,3% en 2019 (+1,3%). Mais la proportion de députées y est redescendue à 37,3%, soit 5,4% de moins qu'après les élections de 2014. Enfin, le pourcentage de députées au **Parlement de la Communauté française** qui était de 43,6% en 2014 est tombé à 37,3% en 2019, alors que celui du **Sénat**, désormais indirectement composé sur base des résultats des élections régionales et communautaires, a lui aussi diminué (-3,3%).

Globalement, on dénombre 210 élues sur 484 en 2019 (43,4%), alors qu'on en dénombrait 195 (40,3%) en 2014. Entre 2014 et 2019, le nombre d'élues a donc progressé de 15 unités et de 3,1%. En termes de députées, si on met entre parenthèses le Parlement fédéral vu l'absence de gouvernement issu du dernier scrutin, on dénombre 180 députées sur 428 (42%) suite aux élections régionales, communautaires et européennes contre 176 (41,1%) en 2014.

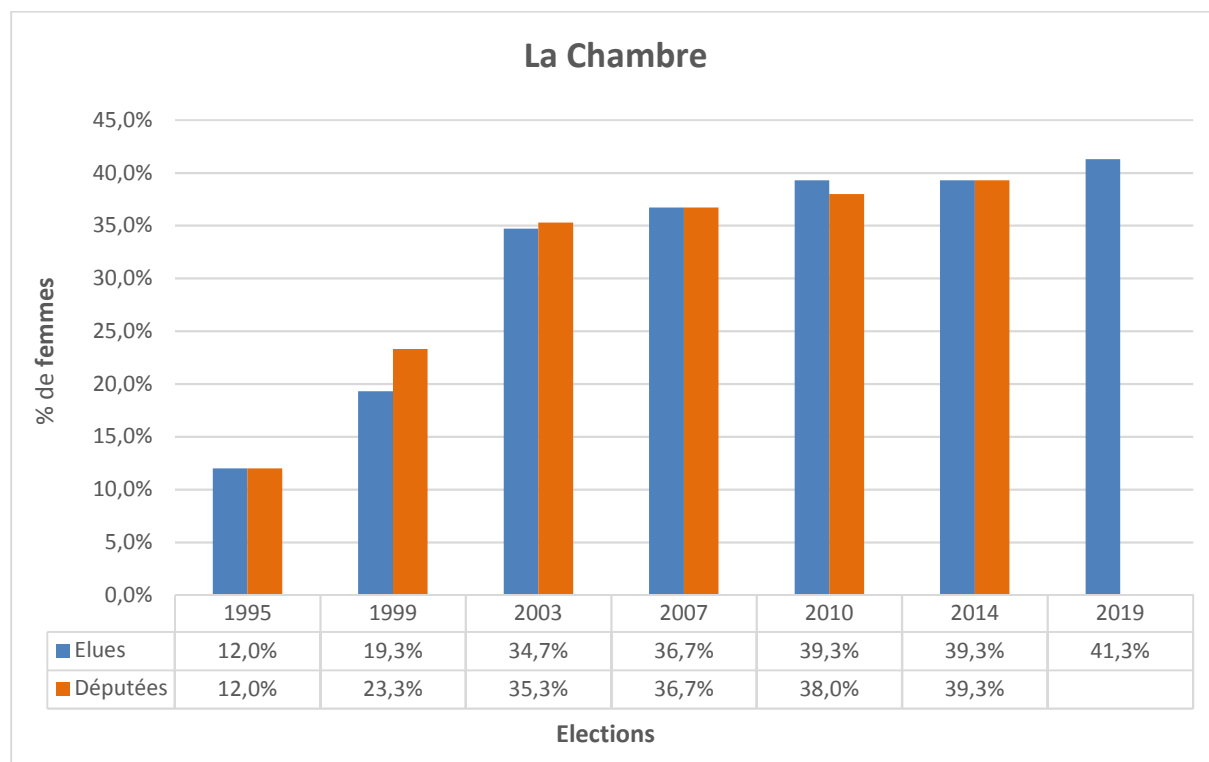
Au niveau exécutif, le **gouvernement fédéral** provisoire compte plus de 30% de femmes et une femme Première ministre. Au niveau régional, il y a un tiers de femmes au sein du **gouvernement flamand**, c'est-à-dire moins qu'en 2014 où on en comptait 44,4% ; il y a 37,5% de femmes dans le **gouvernement wallon** suite à l'adoption d'un quota renforcé, soit une progression de 25% et on compte également 37,5% de femmes au sein du **gouvernement bruxellois**, mais cela représente une régression de 12,5% par rapport à 2014. Le **gouvernement de la Communauté française** est le seul du pays où les femmes sont majoritaires (60%) ce qui représente une très forte progression par rapport à la législature précédente (+31,4%) ; alors qu'il y a 25% de femmes dans le gouvernement de la **Communauté germanophone** comme en 2014.

Globalement, mis à part le gouvernement fédéral, la présence des femmes au sein des gouvernements régionaux et communautaires est passée de 33,3% en 2014 à 38,2% en 2019 (+4,9%).

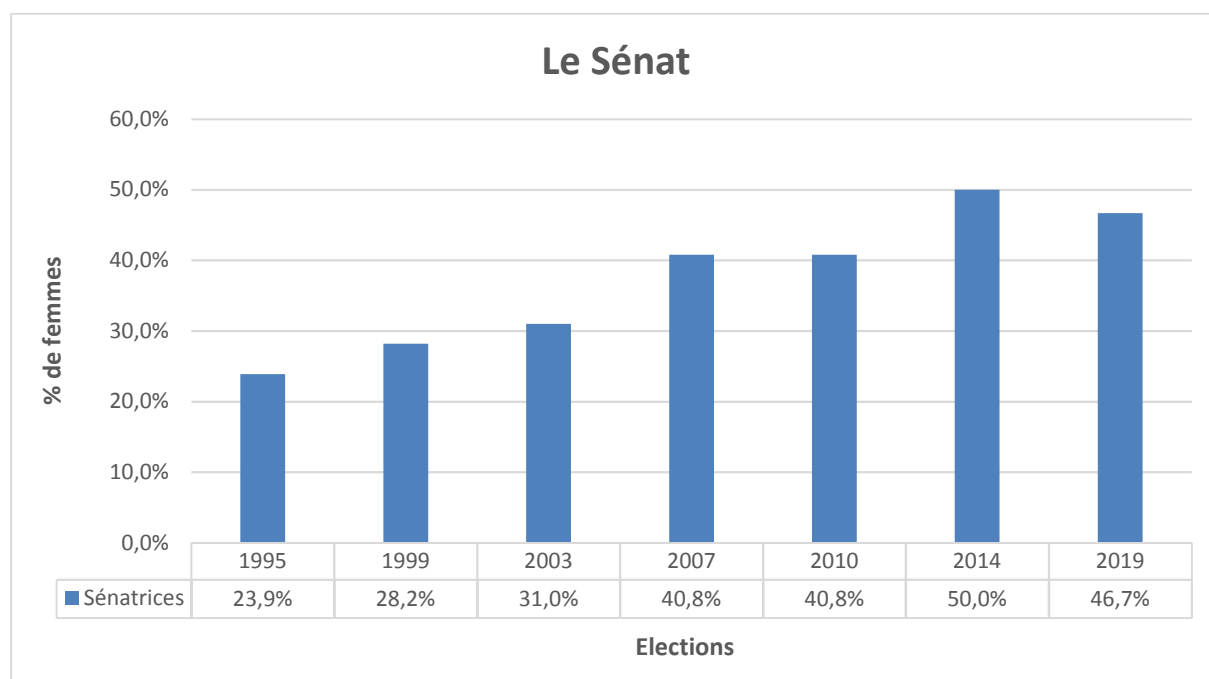
ANNEXES – GRAPHIQUES RELATIFS À L'ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATION DES FEMMES AU SEIN DES ASSEMBLÉES ET DES GOUVERNEMENTS DEPUIS 1995

1. NIVEAU FÉDÉRAL

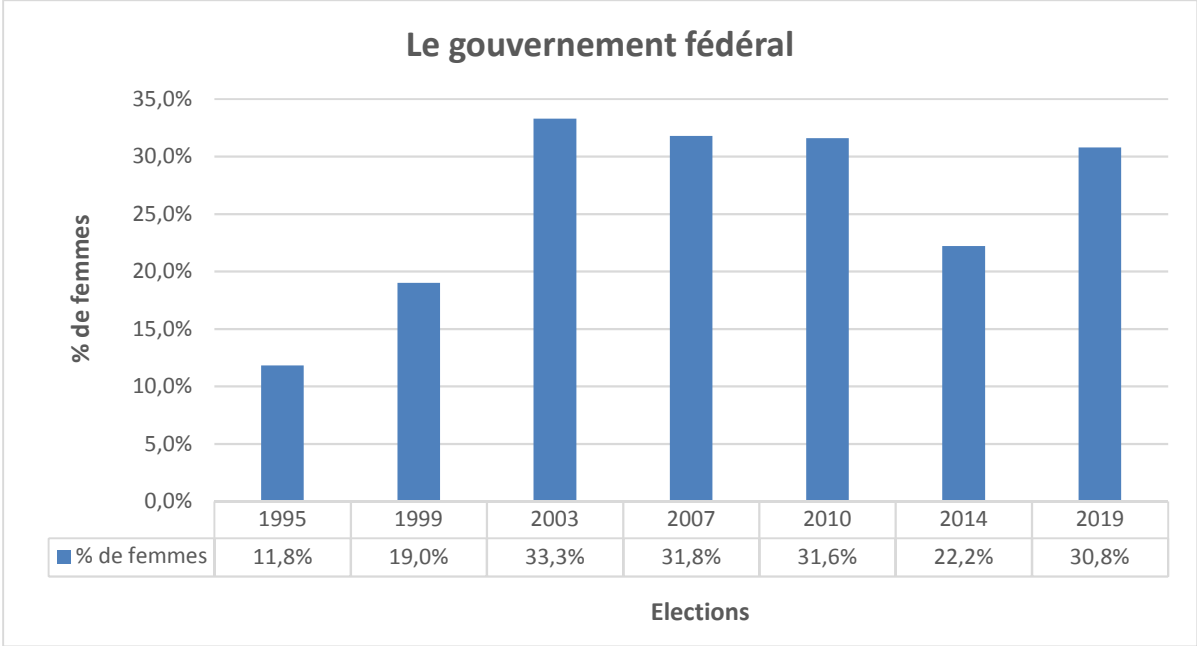
1.1. Evolution de la représentation des femmes à la Chambre depuis 1995



1.2. Evolution de la représentation des femmes au Sénat depuis 1995

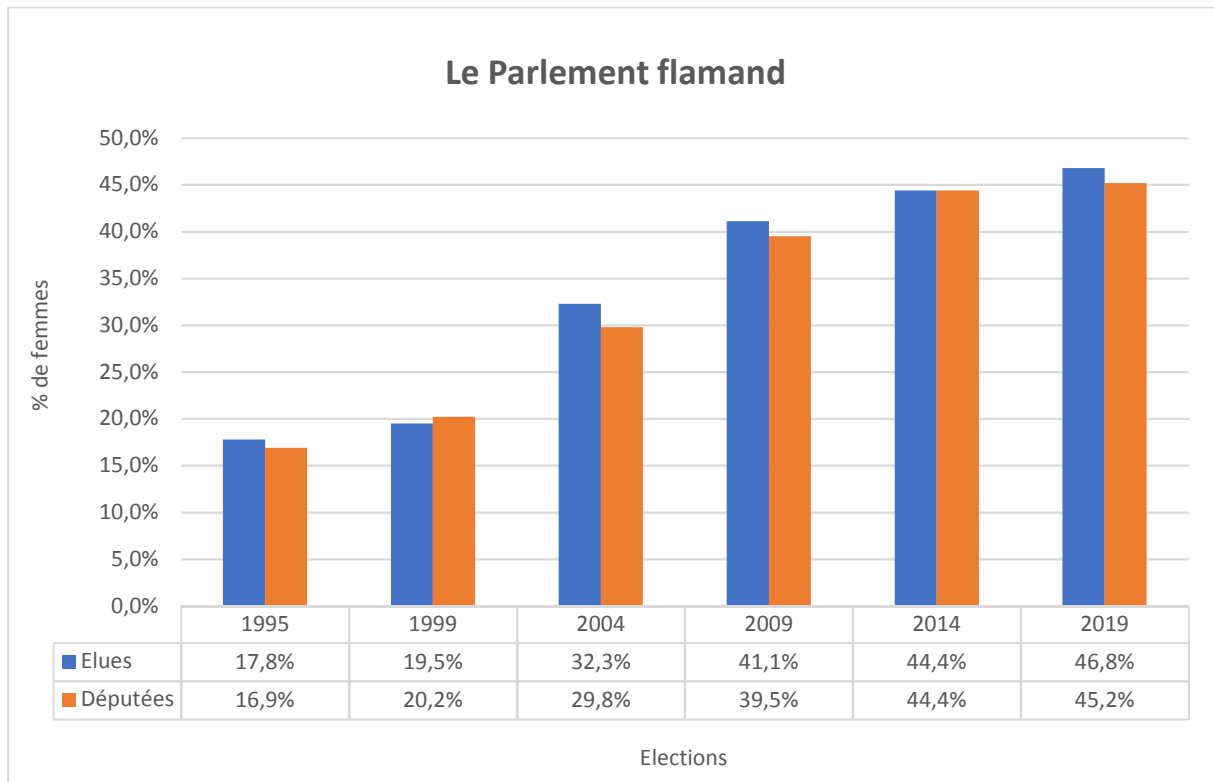


1.3. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement fédéral depuis 1995

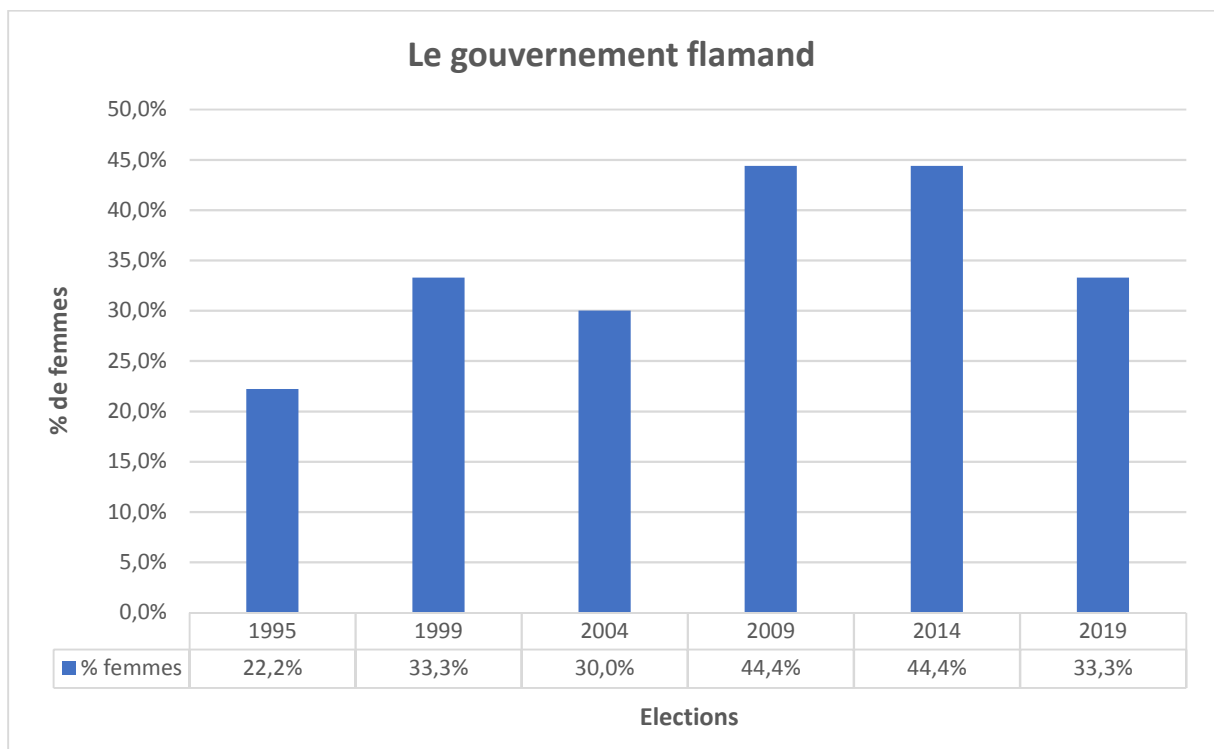


2. NIVEAU RÉGIONAL ET COMMUNAUTAIRE

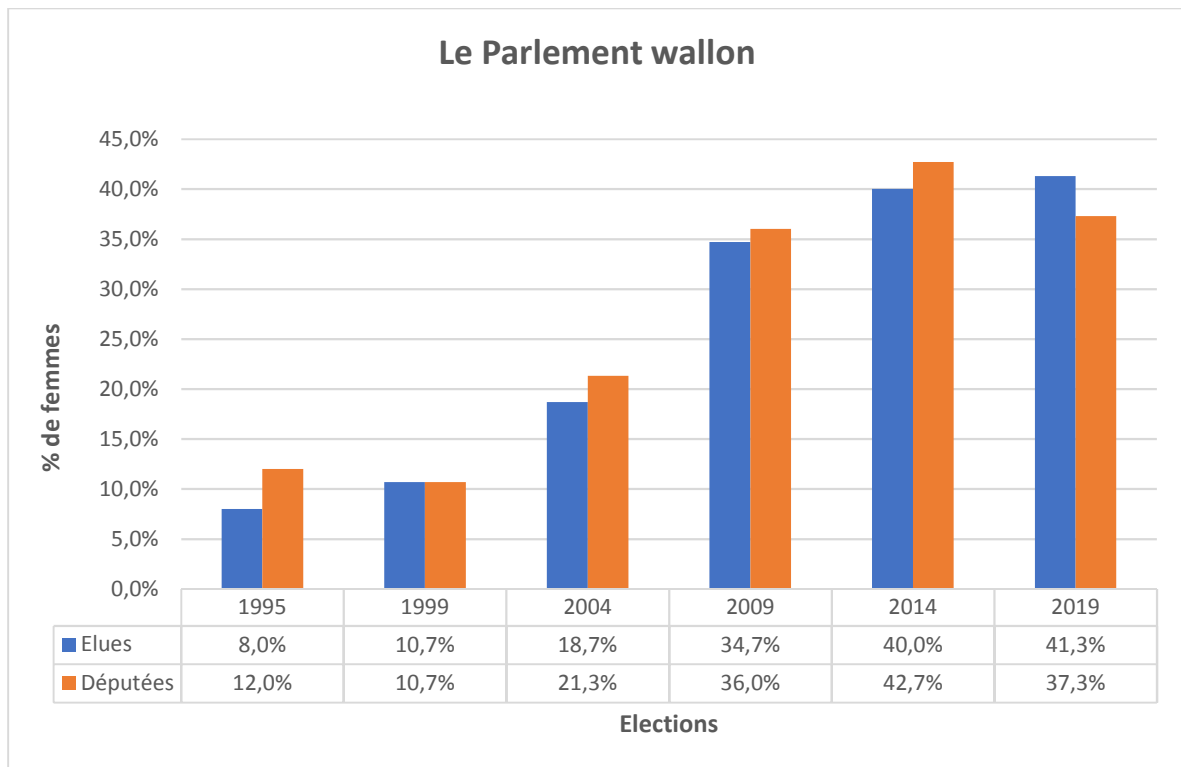
2.1. Evolution de la représentation des femmes au Parlement flamand depuis 1995



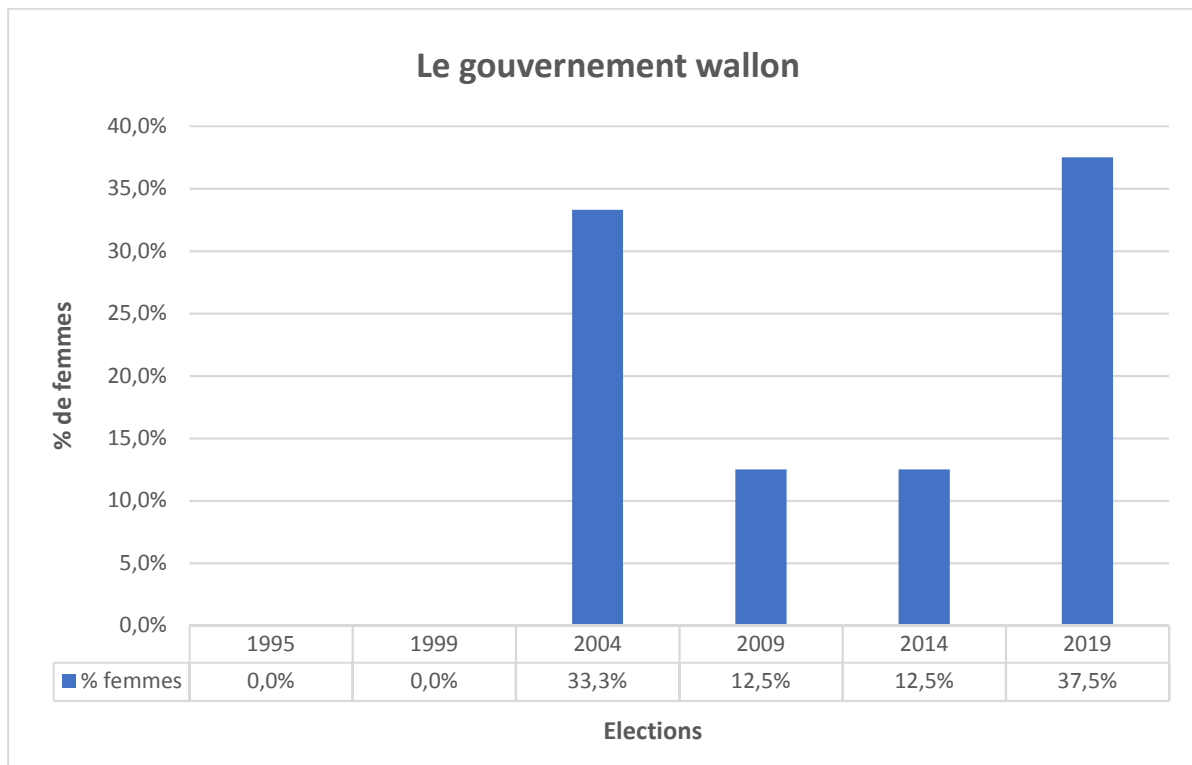
2.2. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement flamand depuis 1995



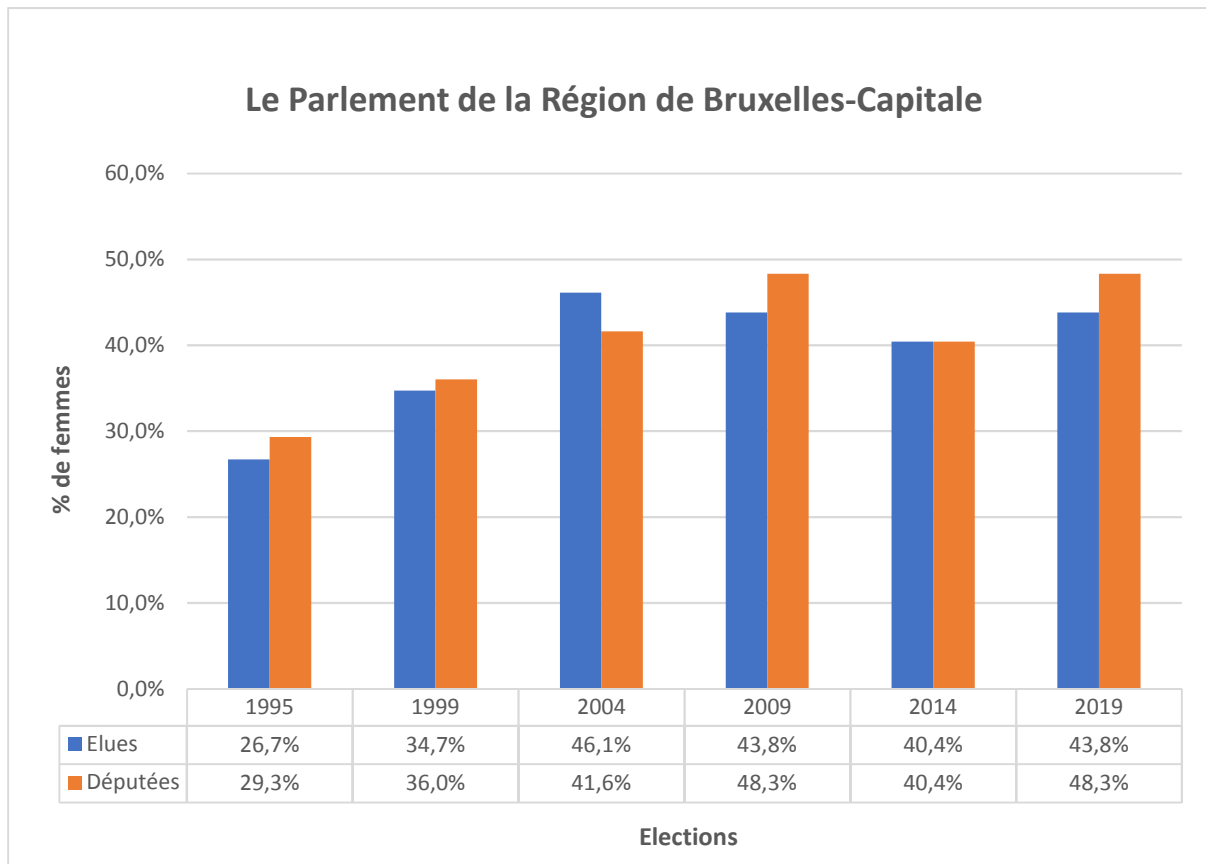
2.3. Evolution de la représentation des femmes au Parlement wallon depuis 1995



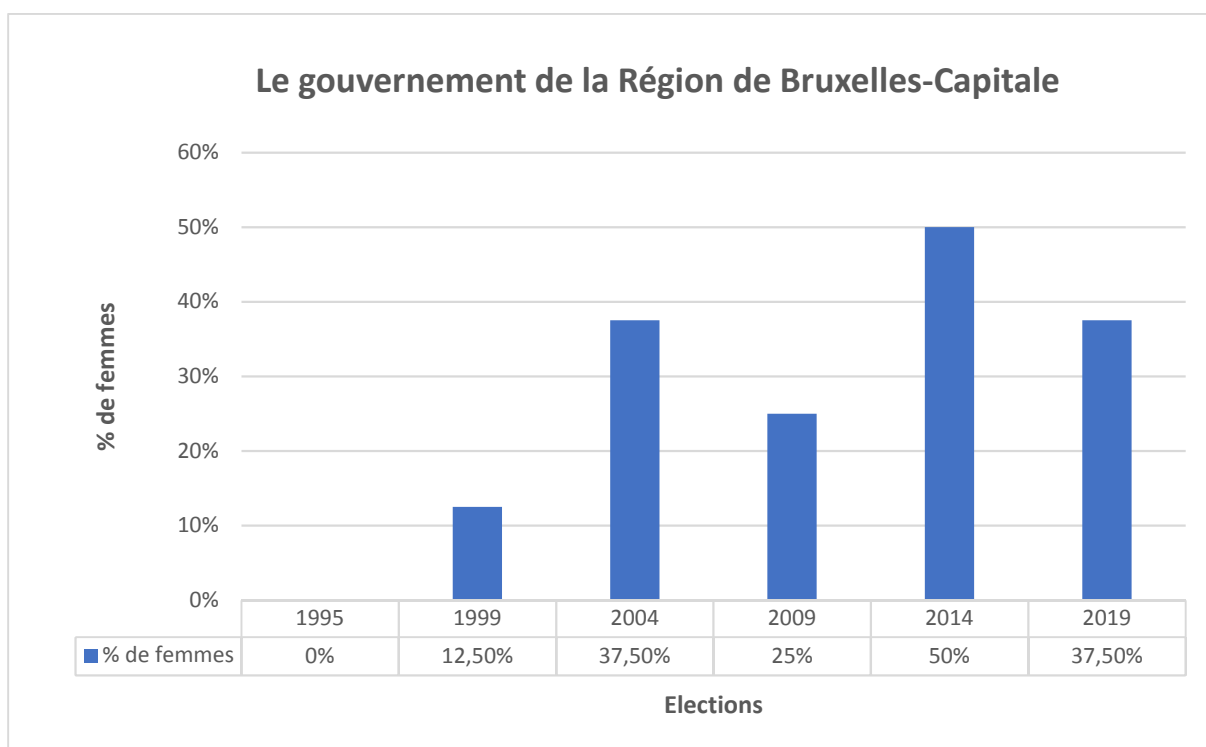
2.4. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement wallon depuis 1995



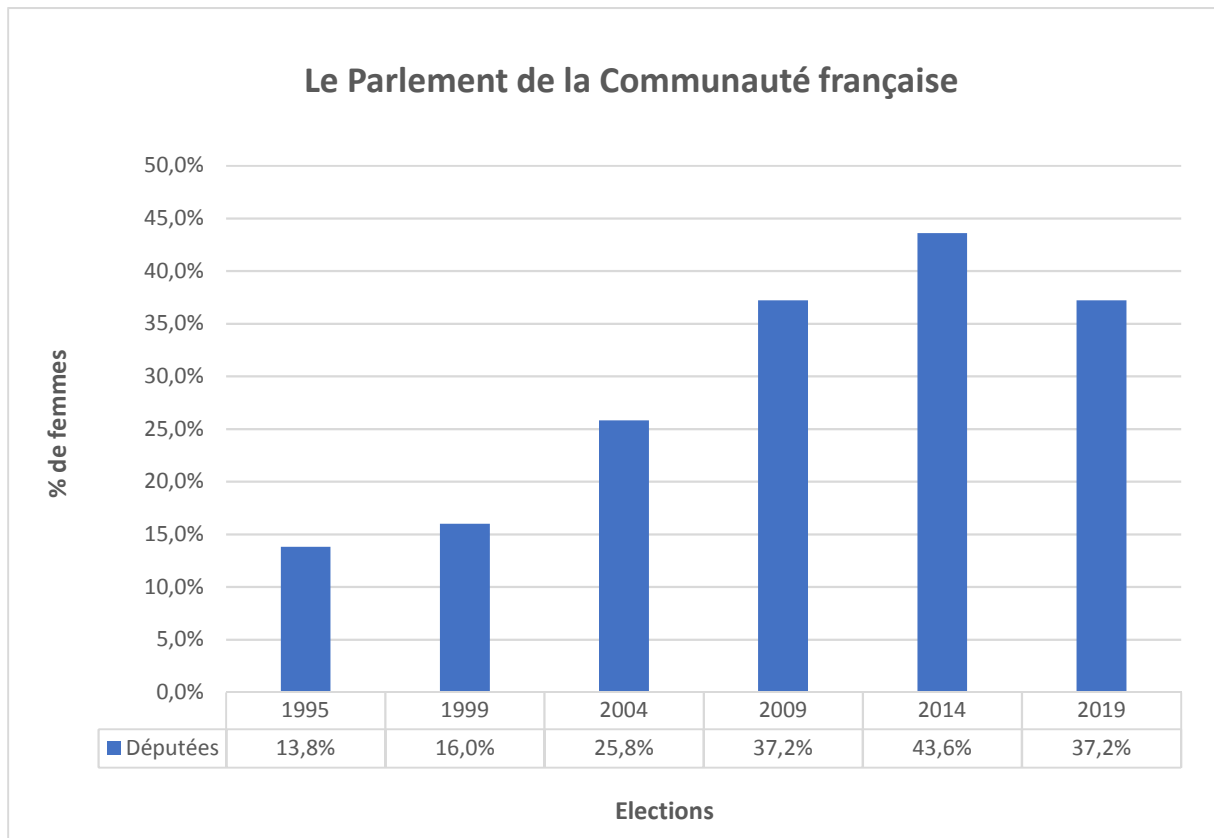
2.5. Evolution de la représentation des femmes au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale depuis 1995



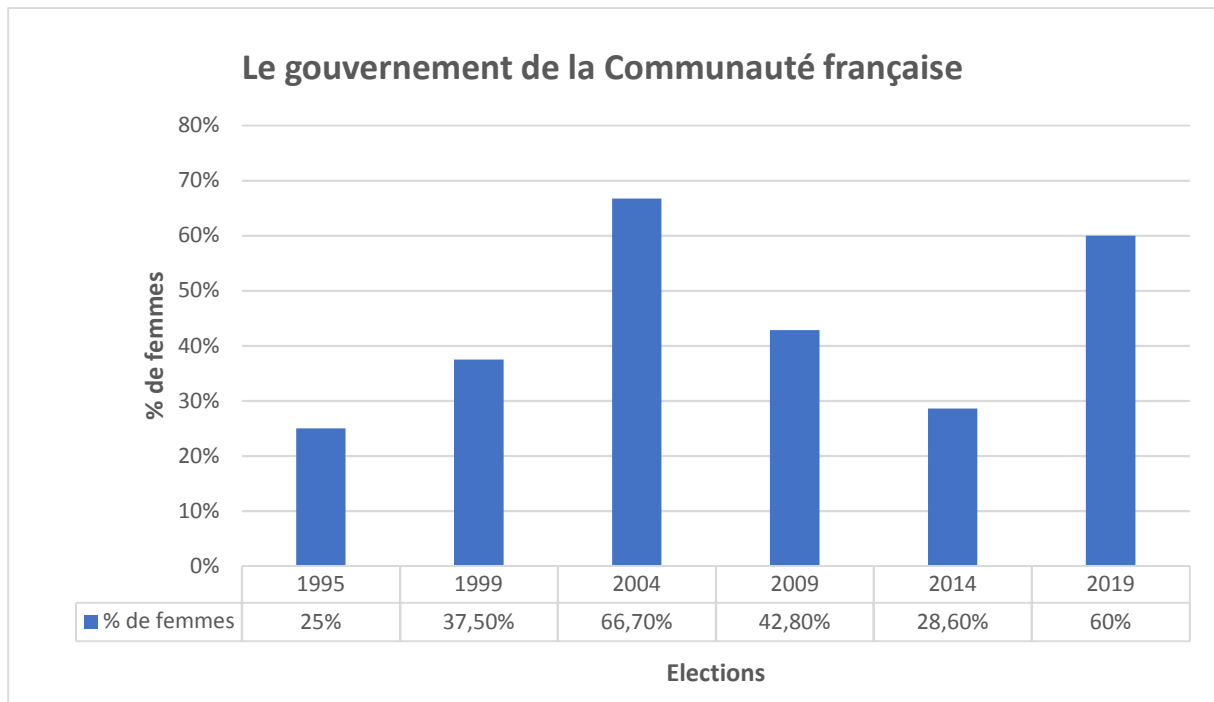
2.6. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale depuis 1995



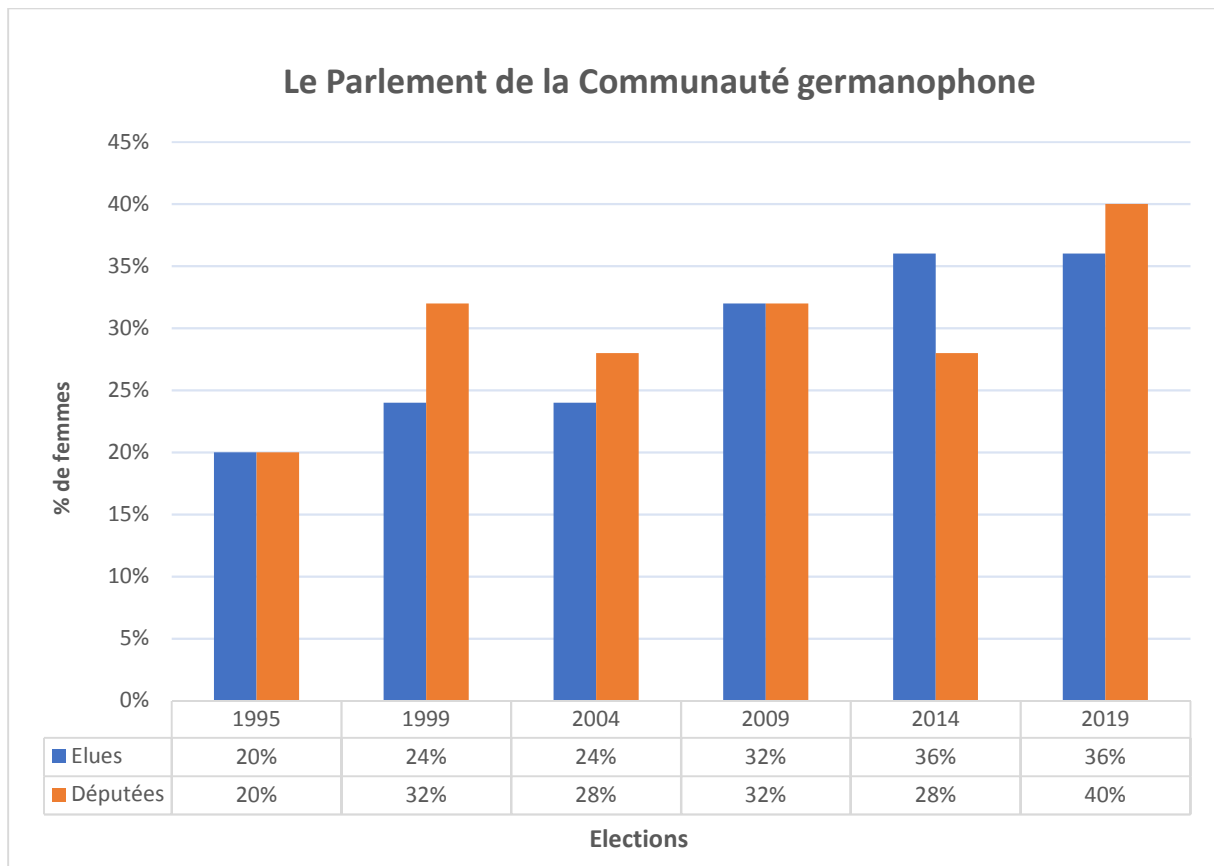
2.7. Evolution de la représentation des femmes au Parlement de la Communauté française depuis 1995



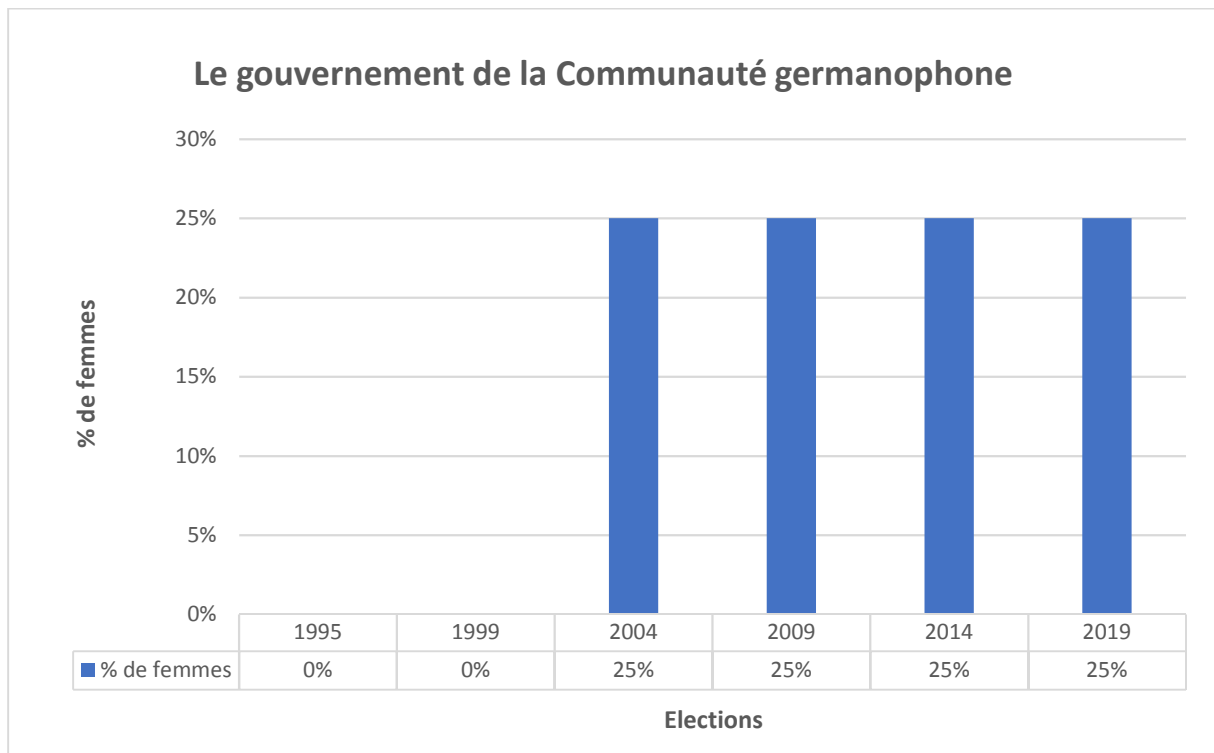
2.8. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement de la Communauté française depuis 1995



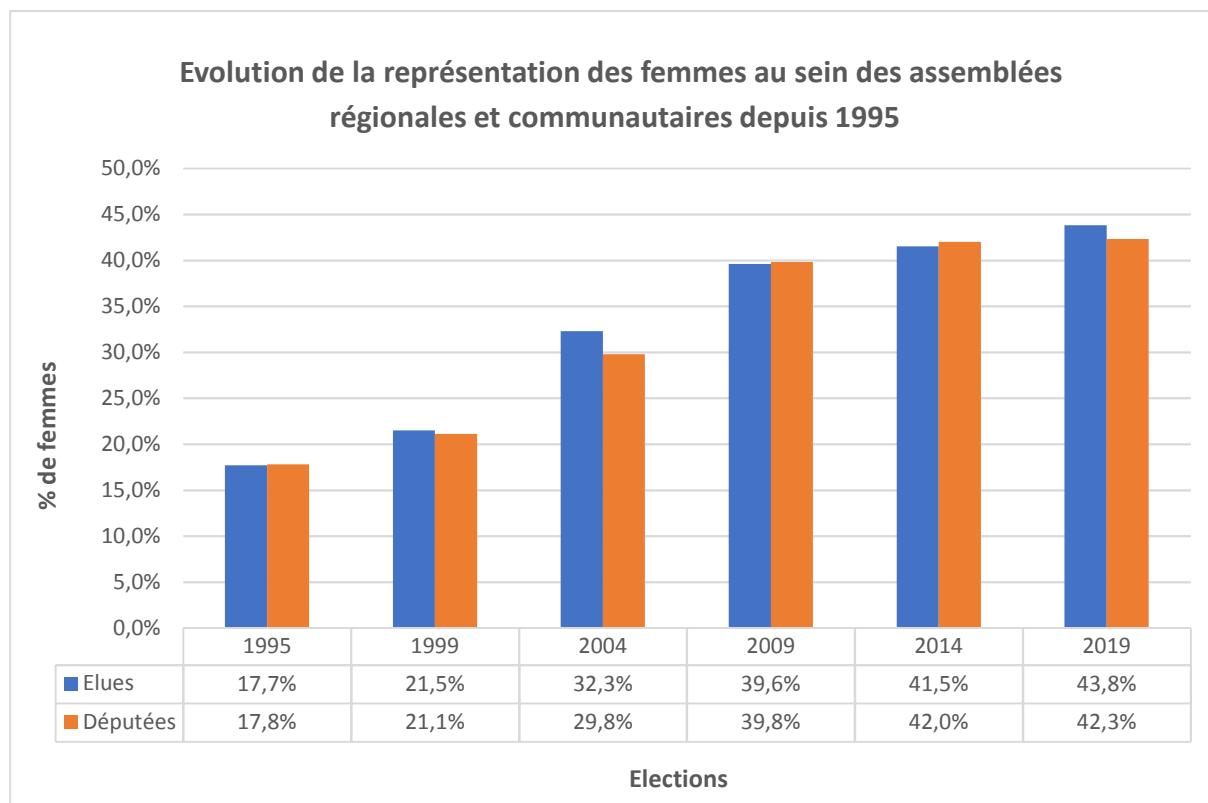
2.9. Evolution de la représentation des femmes au Parlement de la Communauté germanophone



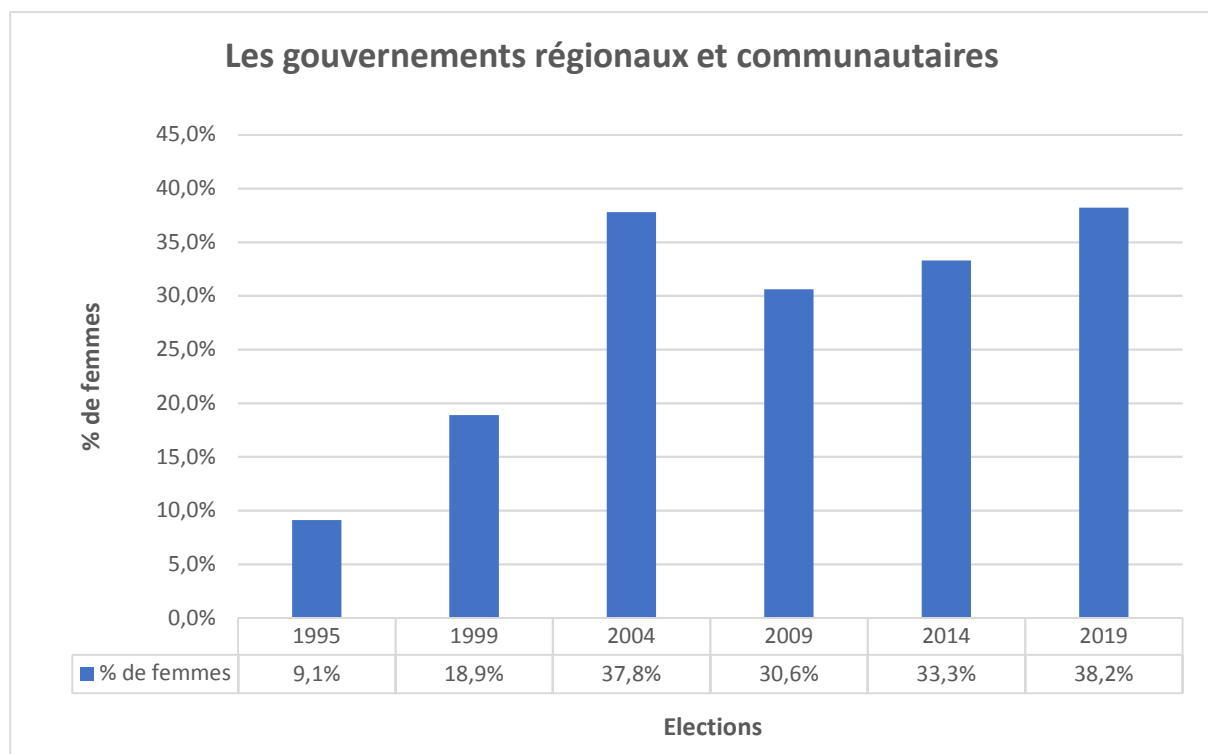
2.10. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement de la Communauté germanophone depuis 1995



2.11. Evolution de la représentation des femmes au sein des assemblées régionales et communautaires depuis 1995



2.12. Evolution de la représentation des femmes au sein des gouvernements régionaux et communautaires depuis 1995



3. NIVEAU EUROPEEN

3.1. Evolution de la représentation des femmes au Parlement européen depuis 1994

